

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 1

CHAPITRE 1	DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES	53
SECTION 1	DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES	53
1.	Contexte	53
2.	Remplacement	53
3.	Territoire assujetti	53
4.	Annexes	53
SECTION 2	DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	53
Sous-section 1	Règles générales d'interprétation	53
5.	Structure du règlement	53
6.	Interprétation du texte	54
7.	Interprétation en cas de contradiction	54
8.	Interprétation des marges	55
9.	Terminologie	55
Sous-section 2	Règles d'interprétation du plan de zonage	55
10.	Identification des zones	55
11.	Délimitation des zones	56
12.	Correspondance à une grille	57
13.	Correspondance au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale	57
14.	Correspondance au règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble	57
Sous-section 3	Règles d'interprétation des grilles des usages et des normes	57
15.	Structure générale de la grille	57
16.	Interprétation générale de la grille	58
17.	Règles d'interprétation de la partie « Classe d'usages »	58
18.	Règles d'interprétation de la partie « Normes spécifiques »	59
19.	Règles d'interprétation de la partie « Lotissement »	60
20.	Règles d'interprétation de la partie « Divers »	60
21.	Règles d'interprétation de la partie « Amendements »	61
SECTION 3	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	61
Sous-section 1	Administration et application du règlement	61
22.	Administration du règlement	61
23.	Autorité compétente	61
24.	Devoirs de l'autorité compétente	62
25.	Pouvoirs de l'autorité compétente	62
26.	Devoirs du propriétaire, de l'occupant, du requérant ou de l'exécutant de travaux ou de services	62
Sous-section 2	Dispositions relatives aux sanctions, contraventions et pénalités	62
27.	Dispositions générales	62
27.1	Prescription	63

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 2

CHAPITRE 2	TERMINOLOGIE	65
28.	Définitions	65
A	65
	Abri d'auto	65
	Abri d'auto temporaire.....	65
	Abri à bois	65
	Accès.....	65
	Accès (parc linéaire)	65
	Accès public	65
	Affiche	65
	Agrandissement	65
	Agriculture.....	65
	Aire de chargement et de déchargement.....	65
	Aire constructible	66
	Aire d'isolement.....	66
	Aire de stationnement.....	66
	Aire de vente extérieure.....	66
	Allée d'accès	66
	Allée d'accès principale	66
	Allée d'accès secondaire	66
	Allée de circulation	66
	Annexe.....	66
	Antenne de transmission des télécommunications.....	66
	Antenne parabolique.....	67
	Arbre.....	67
	Arbre (diamètre).....	67
	Artifice publicitaire.....	67
	Assiette d'un ouvrage ou d'une construction	67
	Atelier	67
	Attenant	67
	Auberge.....	67
	Auvent.....	67
	Avant-toit.....	67
B	68
	Balcon	68
	Bande de protection de corridor de signature	68
	Barrière à silt ou sédiment.....	68
	Basse-cour	68
	Bassin de sédimentation.....	68
	Bâti d'antenne	68
	Bâtiment	68
	Bâtiment accessoire.....	68
	Bâtiment agricole	68
	Bâtiment communautaire.....	68
	Bâtiment flottant	68
	Bâtiment principal	69
	Bâtiment protégé.....	70
	Bâtiment temporaire.....	70
	Belvédère	70
C	70
	Cabine pour dormir	70
	Camping.....	70
	Capacité maximale	70
	Carrière	70
	Case de stationnement.....	71
	Cave.....	71
	Capteur énergétique	71
	Centre commercial, centre d'affaires.....	71
	Centre communautaire	71
	Centre d'accueil	71

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Centre d'accueil d'hébergement.....	72
Centre d'accueil de réadaptation.....	72
Centre d'éducation surveillé.....	72
Centre médical ou clinique médicale.....	72
Centre professionnel.....	72
Centre sportif.....	72
Chemin de desserte (voie de service).....	72
Chemin forestier.....	72
Chenil.....	73
Cimetière d'autos ou cours de récupération.....	73
Classification iesna (défilement).....	73
Clôture.....	73
Clôture à neige.....	73
Commerce artisanal.....	73
Commerce de détail.....	73
Commerce de gros.....	73
Commerce de service.....	73
Commerce temporaire.....	73
Complément d'établissement.....	74
Complexe hôtelier et de villégiature.....	74
Construction.....	74
Construction (d'une enseigne).....	74
Construction accessoire.....	74
Construction dérogatoire.....	74
Construction hors-toit.....	74
Construction temporaire.....	74
Contigu (ou en rangée).....	74
Corde de bois.....	75
Corridor faunique.....	75
Cote d'inondation.....	75
Coupe à blanc (coupe totale).....	75
Coupe à des fins fauniques.....	75
Coupe d'assainissement.....	75
Coupe de conversion.....	75
Coupe de récupération.....	75
Coupe de succession.....	75
Coupe forestière.....	75
Coupe partielle.....	75
Coupe par trouées.....	76
Cour.....	76
Cour arrière.....	76
Cour avant.....	76
Cour latérale.....	76
Cours d'eau.....	76
Cours d'eau à débit intermittent.....	76
Cours d'eau à débit régulier.....	77
Croisement véhiculaire (parc linéaire).....	77
D.....	77
Débarcadère.....	77
Débit d'essence.....	77
Déblai.....	77
Déboisement.....	77
Demi-étage.....	77
Démolition totale.....	77
Densité brute.....	77
Développement de type traditionnel.....	81
Droit acquis.....	81
E.....	81
Emprise.....	81
Emprise (parc linéaire).....	81
Enceinte.....	81
Enseigne.....	81
Enseigne (hauteur d'une).....	82
Enseigne (superficie d'une).....	82

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Enseigne animée	82
Enseigne autonome ou détachée.....	82
Enseigne communautaire.....	82
Enseigne dérogatoire.....	82
Enseigne directionnelle.....	82
Enseigne éclairée par réflexion	82
Enseigne d’ambiance.....	82
Enseigne d’identification	83
Enseigne d’opinion.....	83
Enseigne lumineuse.....	83
Enseigne mobile.....	83
Enseigne modulaire	83
Enseigne portative	83
Enseigne portative directionnelle sur chevalet.....	83
Enseigne portative sur chevalet	83
Enseigne projetante	83
Enseigne rétroéclairée	83
Enseigne avec lettrage lumineux.....	83
Enseigne temporaire.....	84
Entreposage extérieur.....	84
Entrepôt ou atelier industriel accessoire à un usage principal.....	84
Entretien	84
Équipement accessoire	84
Équipement de jeu	84
Espace dénaturalisé ou artificialisé	84
Espace naturel	84
Établissement de résidence principale	84
Étage.....	84
Étalage extérieur.....	84
Événement.....	85
Événement promotionnel.....	85
Exploitation forestière	85
Extension (d’un usage)	85
F.....	85
Façade principale.....	85
Fins agricoles	85
Fondation	85
Fondation continue	85
fossé.....	85
Fossé de voie de circulation	85
Fossé mitoyen.....	86
Fossé de drainage	86
Foyer extérieur.....	86
Frayère.....	86
G.....	86
Galerie.....	86
Garage	86
Garage intégré	86
Garde-neige	86
Gestion liquide	86
Gestion solide	86
Gîte à la ferme ou Gîte du passant (bed & breakfast).....	86
Grenier	87
Guérite de contrôle	87
Guichet.....	87
H.....	87
Habitation	87
Habitation (reliée à l’atténuation des odeurs liées aux usages/activités agricoles)	87
Habitation bifamiliale.....	87
Habitation multifamiliale	87
Habitation trifamiliale.....	87
Habitation unifamiliale.....	87
Hauteur de bâtiment (en étage).....	87

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Hauteur de bâtiment (en mètres).....	87
Héronnière	88
Hôtel	88
I.....	89
Îlot.....	89
Îlot de pompes.....	89
Ilot déstructuré	89
Immeuble protégé	89
Implantation.....	89
Installation d'élevage	89
installation (d'une enseigne).....	89
Isolé.....	89
J.....	89
Jumelé.....	89
L.....	89
Lac.....	89
Largeur d'un terrain.....	90
Ligne arrière	90
Ligne avant.....	90
Ligne des hautes eaux.....	90
Ligne latérale.....	91
Littoral.....	91
Local.....	91
Logement	91
Logement accessoire.....	91
Loggia.....	91
Lot.....	91
Lotissement.....	91
Lot d'angle.....	91
Lot d'angle transversal.....	91
Lot dérogatoire	92
Lot desservi.....	92
Lot intérieur	92
Lot non desservi.....	92
Lot irrégulier	92
Lot partiellement desservi.....	92
Lot régulier	92
Lot riverain	92
Lot transversal.....	92
M.....	93
Maison de chambre	93
Maison mobile (ou maison modulaire)	93
Maison de pension.....	93
Maison de santé.....	93
Marché aux puces.....	93
Marge arrière.....	93
Marge avant.....	93
Marge latérale	94
Marina	94
Martelage	94
Marquise.....	94
Matières dangereuses	94
Mezzanine.....	94
Milieu humide.....	94
Modification (installation septique)	95
Modification (d'une enseigne).....	95
Motel.....	95
Mur mitoyen	95
N.....	95
Niveau moyen du sol	95
O.....	96

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Objet d'architecture du paysage	96
Occupation	96
Opération cadastrale	96
Ouvrage	96
P	96
Panneau-réclame	96
Parc régional linéaire le p'tit train du nord	96
Pâturage	96
Pavillon (gazebo)	96
Pergola	96
Périmètre d'urbanisation	97
Perron	97
Peuplement forestier	97
Peuplement forestier d'intérêt faunique	97
Pièce habitable	97
Pieu	97
Pilotis	97
Piscine	97
plan d'aménagement forêt-faune	97
Ponceau	99
Pont	99
Pontage	99
Porche	99
Porte-à-faux	99
Pourvoirie	99
Premier étage	99
Prescription sylvicole	99
Profondeur moyenne d'un lot ou terrain régulier	99
Projet de redéveloppement	100
Projet intégré	100
R	100
Raccorder	100
Radier	100
Rapport bâti/terrain (RB/T)	100
Ravage de cerfs de virginie	100
Réclame	101
Reconstruction	101
Remblai	101
Remise	101
Renaturalisation	101
Rénovation	101
Réparation	101
Résidence d'accueil	102
Résidence de tourisme (copropriété hôtelière)	102
Résidence principale de l'exploitant	102
Résidence privée d'hébergement pour personnes âgées autonomes	102
Résidence supervisée	102
Rez-de-chaussée	102
Rive	102
Rives dégradées	102
Roulotte (ou caravane)	102
Route nationale	103
Route régionale	103
Rue	103
Rue collectrice	103
Rue existante	103
Rue privée	103
Rue publique	103
S	103
Sablière	103
Saillie	103
Salle d'amusement	104
Secteur riverain	104

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Sédiment.....	104
Sentier d'accès.....	104
Sentier récréatif.....	104
Serre.....	104
Service d'utilité publique	104
Seuil de rétention	104
Sinistre	104
Site aéroportuaire	104
Site patrimonial protégé.....	105
Sous-sol	105
Station-service	105
Structure d'enseigne.....	105
Superficie d'un bâtiment au sol	105
Superficie d'un terrain.....	105
Superficie de plancher.....	105
Superposé.....	105
T.....	105
Table champêtre.....	105
Tablier de manoeuvres.....	105
Talus (zone à risque de mouvement de terrain)	105
Tambour.....	106
Terrain.....	106
Terrain d'angle	106
Terrain d'angle transversal	106
Terrain artificialisé (ou dénaturisé)	106
Terrain dérogatoire	106
Terrain desservi	106
Terrain de sports.....	106
Terrain intérieur.....	107
Terrain irrégulier.....	107
Terrain non desservi	107
Terrain partiellement desservi	107
Terrain régulier.....	107
Terrain riverain.....	107
Terrain transversal	107
Terrain vacant (Zones « AF » ET « AG »).....	107
Terrasse (patio).....	107
Terrasse commerciale	107
Terre en culture.....	107
Tige marchande.....	108
Tour de télécommunications.....	109
Tranformation.....	109
U.....	109
Unité d'élevage	109
Unité d'hébergement.....	109
Usage.....	109
Usage complémentaire.....	109
Usage dérogatoire	109
Usage principal	109
Usage temporaire	109
V.....	110
Vente de garage	110
Véranda.....	110
Voie de circulation publique ou privée.....	110
Z.....	110
Zone à risque de mouvement de terrain	110
Zone à risque d'inondation (plaine inondable)	110
Zone d'inondation à risque élevé.....	110
Zone d'inondation à risque modéré	110

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 3

CHAPITRE 3	CLASSIFICATION DES USAGES	103
SECTION 1	MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION DES USAGES.....	103
29.	Hierarchie et codification	103
30.	Origine et structure de la classification des usages	103
SECTION 2	LES CLASSES D'USAGES	103
31.	Classe « habitation (H) »	103
32.	Classe « villégiature (V) ».....	104
33.	Classe « commerce (C) »	104
34.	Classe « industrie (I) ».....	104
35.	Classe « public et communautaire (P) »	104
36.	Classe « agriculture et foresterie (A) ».....	105
37.	Classe « conservation (CO) ».....	105
SECTION 3	LA CLASSE « HABITATION (H) »	105
38.	Dispositions générales	105
39.	Habitation unifamiliale (H-1)	105
40.	Habitation bifamiliale (H-2)	105
41.	Habitation trifamiliale (H-3)	105
42.	Habitation multifamiliale (H-4).....	106
43.	Maison mobile (H-5)	106
44.	Parc de maisons mobiles (H-6).....	106
SECTION 4	LA CLASSE « VILLÉGIATURE (V) »	106
45.	Dispositions générales	106
46.	Habitation unifamiliale (V-1).....	106
47.	Habitation bifamiliale (V-2).....	106
SECTION 5	LA CLASSE « COMMERCE (C) »	106
48.	Dispositions générales	106
49.	Commerce de détail et de services (C-1).....	107
50.	Services professionnels et bureaux (C-2)	108
51.	Commerce artériel léger (C-3)	109
52.	Commerce artériel lourd (C-4)	110
53.	Commerce pétrolier (C-5)	110
54.	Commerce de récréation (C-6)	111
55.	Commerce de restauration (C-7)	112
56.	Commerce d'hébergement (C-8)	113
57.	Commerce de recyclage de ferraille (C-9)	113
SECTION 6	LA CLASSE « INDUSTRIE (I) »	113
58.	Dispositions générales	113
59.	Industrie légère (I-1)	114
60.	Industrie moyenne (I-2)	114
61.	Industrie lourde (I-3)	114
62.	Extraction (I-4).....	115
SECTION 7	LA CLASSE « PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE (P) »	115
63.	Dispositions générales	115
64.	Communautaire de voisinage (P-1)	115
65.	Communautaire d'envergure (P-2)	115
66.	Communautaire récréatif (P-3)	116
67.	Terrain de stationnement (P-4).....	116
68.	Utilité publique légère (P-5)	116
69.	Utilité publique moyenne (P-6)	116
70.	Utilité publique lourde (P-7)	117
SECTION 8	LA CLASSE « AGRICULTURE ET FORESTERIE (A) »	117
71.	Dispositions générales	117
72.	Agriculture et pisciculture (A-1).....	117
73.	Fermette et élevage artisanal (A-2)	118
74.	Élevage (A-3)	118



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-102
concernant le zonage

75.	Foresterie et sylviculture (A-4).....	118
76.	Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques (A-5).....	119
SECTION 9 LA CLASSE « CONSERVATION (CO) »		119
77.	Dispositions générales	119
78.	Conservation (CO-1)	119

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 4

CHAPITRE 4	DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUTES LES ZONES	122
SECTION 1	CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS.....	122
79.	Exigence de contribution	122
SECTION 2	BÂTIMENT PRINCIPAL ET USAGE PRINCIPAL	122
80.	Dispositions générales relatives au bâtiment principal et à l'usage principal.....	122
81.	Usages autorisés dans toutes les zones.....	123
82.	Dispositions relatives au nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain	123
83.	Dispositions relatives à la superficie d'implantation au sol requise pour un bâtiment principal	124
84.	Dispositions relatives au calcul de la largeur de la façade principale d'un bâtiment principal	124
85.	Dispositions relatives au calcul de la hauteur en mètres d'un bâtiment principal	124
86.	Dispositions relatives au calcul de la hauteur en étages d'un bâtiment principal.....	124
87.	Dispositions relatives à la réduction de la superficie minimale du bâtiment au sol	124
88.	Mesures relatives pour toute forme d'éclairage	125
SECTION 3	BÂTIMENTS TEMPORAIRES POUR CHANTIER DE CONSTRUCTION	125
89.	Dispositions générales relatives aux bâtiments temporaires pour chantier de construction utilisés à des fins de bureau de chantier ou pour la prévente ou location de projets de construction	125
90.	Maison modèle	125
91.	Implantation.....	126
92.	Période d'autorisation.....	126
SECTION 4	LES ÉQUIPEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	126
93.	Dispositions générales relatives aux équipements d'utilité publique	126
94.	Dispositions relatives à la dissimulation de certains équipements d'utilité publique	126
95.	Dispositions relatives à certains équipements d'utilité publique	127
SECTION 5	LES VENTES DE GARAGE	127
96.	Dispositions générales relatives aux ventes de garage	127

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 5

CHAPITRE 5	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES DES CLASSES « HABITATION » ET « VILLÉGIATURE ».....	127
SECTION 1	APPLICATION DES MARGES	127
97.	Dispositions générales relatives à l'application des marges.....	127
98.	Marges avant pour les terrains d'angle et les terrains transversaux.....	127
99.	Marge de recul le long d'un sentier de motoneige	127
100.	Marge de recul le long d'une ligne de transport d'énergie.....	127
100.1	Marge de recul par rapport à une tour de télécommunications	1
101.	Marge de recul sur les terrains adjacents à certaines routes	1
101.1	Marge de recul sur les terrains adjacents au parc linéaire le P'tit Train du Nord	Erreur ! Signet non défini
102.	Distances à respecter pour certaines constructions sur des terrains adjacents à certaines zones ou à certains usages contraignants.....	1
SECTION 2	USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES MARGES ET LES COURS.....	2
103.	Dispositions générales	2
104.	Dispositions d'exception pour certaines constructions accessoires	5
SECTION 3	LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	5
105.	Dispositions générales applicables aux bâtiments et aux constructions accessoires	5
Sous-section 1	Les garages isolés ou attenants.....	6
106.	Dispositions générales relatives aux garages isolés ou attenants.....	6
107.	Nombre autorisé.....	6
108.	Implantation.....	6
109.	Dimensions	7
110.	Superficie	7
111.	Architecture	8
112.	Dispositions particulières concernant les garages jumelés sur des terrains contigus.....	8
Sous-section 2	Les garages intégrés.....	8
113.	Dispositions générales relatives aux garages intégrés	8
114.	Nombre autorisé.....	9
115.	Implantation.....	9
116.	Superficie	9
117.	Accès	9
Sous-section 3	Les abris d'autos.....	10
118.	Dispositions générales relatives aux abris d'autos.....	10
119.	Nombre autorisé.....	10
120.	Implantation.....	10
121.	Dimensions	10
122.	Superficie	10
123.	Architecture	11
124.	Dispositions particulières concernant la transformation d'un abri d'autos en garage.....	11
Sous-section 4	Les remises.....	11
125.	Dispositions générales relatives aux remises	11
126.	Nombre autorisé.....	11
127.	Implantation.....	11
128.	Dimensions	12
129.	Superficie	12
129.1.	Accès	Erreur ! Signet non défini.
130.	Architecture	12
Sous-section 5	Les abris à bois.....	13
131.	Dispositions générales relatives aux abris à bois.....	13
132.	Nombre autorisé.....	13
133.	Implantation.....	13
134.	Dimensions	13
135.	Superficie	13

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Sous-section 6	Les serres domestiques	14
136.	Dispositions générales relatives aux serres domestiques	14
137.	Nombre autorisé	14
138.	Implantation	14
139.	Dimensions	14
140.	Superficie	14
141.	Architecture	14
Sous-section 7	Les pavillons	14
142.	Dispositions générales relatives aux pavillons	14
143.	Nombre autorisé	15
144.	Implantation	15
145.	Dimensions	141
146.	Superficie	141
147.	Architecture	141
Sous-section 8	Les pergolas	141
148.	Dispositions générales relatives aux pergolas	141
149.	Implantation	141
150.	Dimensions	142
151.	Architecture	142
Sous-section 8.1	Les remises à piscines	Erreur ! Signet non défini.
151.1	Dispositions générales	Erreur ! Signet non défini.
151.2	Nombre autorisé	142
151.3	Implantation	Erreur ! Signet non défini.
151.4	Superficie	Erreur ! Signet non défini.
151.5	Dispositions particulières concernant les remises à piscines	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 9	Les cabines pour dormir	1
152.	Dispositions générales relatives aux cabines pour dormir	1
153.	Nombre autorisé	1
154.	Implantation	1
155.	Dimensions	1
156.	Architecture	1
157.	Aménagement intérieur des lieux	1
Sous-section 10	Les foyers, fours et barbecues extérieurs	143
158.	Dispositions générales relatives aux foyers, fours et barbecues extérieurs	143
159.	Nombre autorisé	143
160.	Implantation	143
161.	Dimensions	143
162.	Architecture	143
Sous-section 11	Les piscines extérieures	143
163.	Dispositions générales relatives aux piscines extérieures	143
164.	Nombre autorisé	144
165.	Implantation	144
166.	Superficie	144
167.	Sécurité	144
168.	Matériel de sauvetage et équipement de secours	145
169.	Clarté de l'eau	145
Sous-section 12	Les spas et les bains tourbillons	145
170.	Dispositions générales relatives aux spas et aux bains tourbillons	145
171.	Nombre autorisé	145
172.	Implantation	145
173.	Sécurité	146
Sous-section 13	Les saunas	146
174.	Dispositions générales relatives aux saunas	146
175.	Nombre autorisé	146
176.	Implantation	146
177.	Dimensions	146
178.	Superficie	146
179.	Architecture	146
Sous-section 14	Les quais	147
180.	Dispositions générales relatives aux quais	147
181.	Nombre autorisé	147
182.	Implantation	147

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

183.	Dimensions	147
184.	Matériaux	147
185.	Entretien.....	147
186.	Architecture.....	148
Sous-section 15 Les terrains de sports.....		148
187.	Dispositions générales relatives aux terrains de sports	148
188.	Nombre autorisé.....	148
189.	Implantation.....	148
189.1	Éclairage	148
Sous-section 16 Les portails d'entrée.....		148
190.	Dispositions relatives aux portails d'entrée pour un accès véhiculaire	148
191.	Nombre autorisé.....	148
192.	Implantation.....	1
193.	Dimensions	1
194.	Architecture	149
SECTION 4 LES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES		149
195.	Dispositions générales applicables aux équipements accessoires	149
Sous-section 1 Les thermopompes, chauffe-eau et filtres de piscines, appareils de climatisation et autres équipements similaires.....		149
196.	Dispositions générales relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires.....	149
197.	Endroits autorisés.....	150
198.	Implantation.....	150
Sous-section 2 Les antennes paraboliques		150
199.	Dispositions générales relatives aux antennes paraboliques	150
200.	Endroits autorisés.....	150
201.	Nombre autorisé.....	150
202.	Implantation.....	150
203.	Dimensions	151
Sous-section 3 Les antennes autres que les antennes paraboliques.....		151
204.	Dispositions générales relatives aux antennes autres que les antennes paraboliques.....	151
205.	Nombre autorisé.....	151
206.	Endroits autorisés.....	151
207.	Implantation.....	151
208.	Dimensions	151
Sous-section 4 Les capteurs énergétiques		152
209.	Dispositions générales relatives aux capteurs énergétiques.....	152
210.	Endroits autorisés.....	152
211.	Implantation.....	152
Sous-section 5 Les réservoirs et les bonbonnes.....		152
212.	Dispositions générales relatives aux réservoirs et bonbonnes.....	152
213.	Implantation.....	152
Sous-section 6 Les conteneurs à matières résiduelles et les bacs		152
214.	Dispositions générales relatives aux conteneurs à matières résiduelles	152
215.	Localisation	153
215.1	Regroupement des conteneurs.....	Erreur ! Signet non défini.
215.2	Écran végétal	Erreur ! Signet non défini.
215.3	Aménagement.....	Erreur ! Signet non défini.
215.4	Délai pour les aménagements	Erreur ! Signet non défini.
215.5	Matériaux de revêtement des conteneurs semi-enfouis ou d'apparence semi-enfoui	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 7 Les équipements de jeux extérieurs.....		1
216.	Dispositions relatives aux équipements de jeux extérieurs	1
217.	Implantation.....	1
Sous-section 8 Les objets d'architecture du paysage		1
218.	Dispositions générales relatives aux objets d'architecture du paysage	1
219.	Nombre autorisé.....	1
220.	Implantation.....	1
221.	Dimensions	1
Sous-section 9 Les poteaux pour corde à linge		1

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

222.	Dispositions générales relatives aux poteaux pour corde à linge	1
223.	Endroit autorisé	1
224.	Dimensions	1
Sous-section 10 Conteneurs semi-enfouis		1
Sous-section 11 Génératrice de plus de 50 KW		1
224.1	Dispositions générales	1
224.2	Dispositions concernant le bruit.....	1
224.3	Écran végétal	1
224.4	Source d'énergie	1
SECTION 5 LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS		
TEMPORAIRES OU SAISONNIERS		1
225.	Dispositions générales applicables aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	1
Sous-section 1 Les abris d'autos temporaires		1
226.	Dispositions générales relatives aux abris d'autos temporaires	1
227.	Endroits autorisés.....	1
228.	Nombre autorisé.....	1
229.	Implantation.....	1
230.	Superficie	1
231.	Période d'autorisation	2
232.	Matériaux	2
233.	Sécurité	2
Sous-section 2 Les tambours et autres abris d'hiver temporaires		2
234.	Dispositions générales relatives aux tambours et autres abris d'hiver temporaires.....	2
235.	Endroits autorisés.....	2
236.	Dimensions	2
237.	Période d'autorisation.....	2
238.	Matériaux	3
Sous-section 3 Les clôtures à neige		3
239.	Dispositions générales relatives aux clôtures à neige	3
240.	Période d'autorisation.....	3
SECTION 6 LES USAGES COMPLÉMENTAIRES		3
241.	Dispositions générales applicables aux usages complémentaires	3
242.	Usages complémentaires autorisés	4
Sous-section 1 Les bureaux et services professionnels.....		4
243.	Dispositions générales relatives aux bureaux et services professionnels	4
244.	Endroit autorisé	5
245.	Nombre autorisé.....	5
246.	Superficie	5
247.	Affichage	5
Sous-section 2 Les services de garde en milieu familial		5
248.	Dispositions générales relatives aux services de garde en milieu familial	5
249.	Aménagement intérieur des lieux	5
250.	Clôture.....	5
251.	Affichage	6
Sous-section 3 Les logements accessoires		6
252.	Dispositions générales relatives aux logements accessoires.....	6
253.	Abrogé.....	6
254.	Nombre autorisé.....	6
255.	Superficie	6
256.	Endroit autorisé et aménagement intérieur des lieux	6
257.	Aménagement extérieur des lieux	7
258.	Affichage	161
Sous-section 4 Les logements intergénérationnels.....		161
259.	Dispositions générales relatives aux logements intergénérationnels	161
260.	Endroit autorisé	161
261.	Nombre autorisé.....	161
262.	Superficie	161
263.	Aménagement intérieur des lieux	161
264.	Aménagement extérieur des lieux	161
Sous-section 5 Les résidences d'accueil		162

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

265.	Dispositions générales relatives aux résidences d'accueil	162
266.	Nombre de personnes autorisées par chambre	162
267.	Aménagement intérieur des lieux	162
268.	Aménagement extérieur des lieux	162
Sous-section 6 La location de chambres		163
269.	Dispositions générales relatives à la location de chambres	163
270.	Nombre de chambres autorisées.....	163
271.	Superficie	163
272.	Aménagement intérieur des lieux	163
Sous-section 7 Les gîtes du passant.....		163
273.	Dispositions générales relatives aux gîtes du passant.....	163
274.	Endroit autorisé	163
275.	Nombre autorisé.....	163
276.	Aménagement intérieur des lieux	164
Sous-section 8 Les chenils		164
276.1	Dispositions générales relatives aux chenils.....	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 9 Acériculture et érablière artisanale.....		Erreur ! Signet non défini.
276.2	Dispositions générales relatives à l'acériculture et érablières artisanales.....	Erreur ! Signet non défini.
276.3	Bâtiments autorisés.....	Erreur ! Signet non défini.
276.4	Implantation des bâtiments accessoires.....	Erreur ! Signet non défini.
276.5	Superficie maximale autorisés.....	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 7 LE STATIONNEMENT HORS RUE		1
277.	Dispositions générales applicables au stationnement hors rue.....	1
278.	Endroit autorisé	165
Sous-section 1 Dispositions relatives aux cases de stationnement.....		165
279.	Dispositions relatives au calcul du nombre de cases de stationnement.....	165
280.	Nombre minimal de cases requises.....	166
281.	Dimensions des cases de stationnement.....	166
Sous-section 2 Les cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées.....		167
282.	Dispositions générales relatives aux cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	167
283.	Nombre de cases de stationnement requises pour les personnes handicapées	167
284.	Dimensions des cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	167
Sous-section 3 Les accès, les allées d'accès et les allées de circulation.....		168
285.	Dispositions générales relatives aux accès, aux allées d'accès et aux allées de circulation	168
286.	Nombre autorisé.....	169
287.	Implantation.....	169
288.	Dimensions	169
289.	Surlargeur de manœuvre.....	170
290.	Pente d'une allée d'accès autre qu'une allée de circulation d'une aire de stationnement.....	171
Sous-section 3.1 Les allées d'accès menant à des conteneurs à matières résiduelles ou à des conteneurs semi-enfouis.....		171
290.1	Dispositions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
290.1	Dispositions générales	Erreur ! Signet non défini.
290.2	Rayon de courbure	Erreur ! Signet non défini.
290.3	Tablier de manœuvre	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 4 Dispositions particulières relatives à une aire de stationnement en forme de demi-cercle		171
291.	Dispositions générales	171
292.	Implantation.....	171
293.	Dimensions	172
Sous-section 5 Pavage, bordures et drainage des aires de stationnement et des allées d'accès		172
294.	Pavage	172
295.	Bordures.....	172
296.	Drainage.....	173

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Sous-section 6	L'éclairage d'une aire de stationnement	173
297.	Dispositions générales relatives à l'éclairage d'une aire de stationnement	173
298.	Mode d'éclairage	173
299.	Hauteur	173
Sous-section 7	Dispositions particulières relatives à certaines aires de stationnement.....	173
300.	Aire de stationnement intérieur	173
301.	Aire de stationnement en commun	174
301.1	Borne de recharge pour voitures électriques	174
SECTION 8	L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	175
302.	Dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain.....	175
303.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle.....	175
Sous-section 1	Remblai et déblai	174
304.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	174
305.	Modification de la topographie.....	174
305.1	Remblai sur un terrain vacant.....	174
306.	Sécurité	1
Sous-section 2	Nivellement de terrain	1
307.	Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	1
308.	Dimensions	1
Sous-section 3	L'aménagement de zones tampons.....	1
309.	Dispositions générales relatives à l'aménagement de zones tampons.....	1
310.	Dimensions	2
Sous-section 4	Les aires d'isolement	2
311.	Dispositions générales relatives aux aires d'isolement	2
312.	Endroits où sont requises des aires d'isolement.....	3
313.	Dimensions	3
Sous-section 5	Les clôtures et les haies.....	4
314.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies	4
315.	Endroit autorisé	4
316.	Implantation.....	4
317.	Matériaux autorisés	4
Sous-section 6	Les clôtures et les haies bornant un terrain	5
318.	Dispositions générales relatives aux clôtures et haies bornant un terrain	5
319.	Dimensions	5
Sous-section 7	Les écrans visuels.....	5
320.	Dispositions générales relatives aux écrans visuels	5
321.	Écran visuel en bordure d'un sentier récréatif motorisé	6
Sous-section 8	Les murs et les clôtures pour piscine, spa ou bain tourbillon	6
322.	Dispositions générales relatives aux murs et aux clôtures pour spa ou bain tourbillon dont les parois ont une hauteur inférieure à 1,20 mètre.....	6
323.	Implantation.....	6
324.	Dimensions	6
325.	Sécurité	7
Sous-section 9	Les clôtures pour terrain de sport.....	7
326.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour terrain de sport.....	7
327.	Implantation.....	7
328.	Dimensions	7
329.	Matériaux	8
Sous-section 10	Les murets ornementaux.....	8
330.	Dispositions générales relatives aux murets ornementaux	8
331.	Endroit autorisé	8
332.	Implantation.....	8
333.	Dimensions	9
334.	Matériaux	9
Sous-section 11	Les murets de soutènement.....	9
335.	Dispositions générales relatives aux murets de soutènement.....	9
336.	Endroit autorisé	9
337.	Implantation.....	9
338.	Dimensions	10

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

339.	Matériaux	10
340.	Visibilité	10
Sous-section 12 La plantation d'arbres.....		10
341.	Dispositions générales relatives à la plantation d'arbres.....	10
342.	Nombre d'arbres requis par terrain	11
343.	Implantation.....	11
344.	Dimensions	12
SECTION 9 L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR		12
345.	Dispositions générales applicables à l'entreposage extérieur	12
Sous-section 1 L'entreposage de bois de chauffage.....		12
346.	Dispositions relatives à l'entreposage de bois de chauffage	12
347.	Quantité autorisée	12
348.	Implantation.....	13
349.	Sécurité	14
Sous-section 2 L'entreposage des poubelles, boîtes à déchets, bac à recyclage ou à compostage		14
350.	Dispositions relatives à l'entreposage des poubelles, boîtes à déchets, bacs à recyclage et à compostage.....	14
351.	Implantation.....	14
351.1	Écran végétal	14
352.	Abri à matières résiduelles	14
Sous-section 3 L'entreposage d'une embarcation, d'une roulotte ou autre équipement similaire.....		14
353.	Dispositions générales relatives à l'entreposage d'une embarcation, d'une roulotte ou autre équipement similaire	14
354.	Quantité autorisée	14
355.	Endroits autorisés.....	15
356.	Implantation.....	15
SECTION 10 LES PROJETS INTÉGRÉS		15
357.	Dispositions générales applicables aux projets intégrés	15
358.	Nombre minimal de bâtiments requis	15
359.	Implantation du bâtiment	15
360.	Superficie du bâtiment.....	16
361.	Dimensions des bâtiments.....	189
362.	Superficie du terrain	189
363.	Site d'implantation des projets partiellement ou non desservis	189
364.	Densité brute	189
365.	Allée d'accès	190
366.	Sentiers piétonniers et pistes cyclables	1
367.	Aire de stationnement.....	1
368.	Aire d'agrément.....	191
369.	Aménagement de terrain	191
370.	Bâtiment accessoire	191
371.	Bâtiment communautaire.....	192
372.	Dépôt pour matières résiduelles	192
373.	Distribution électrique, téléphonique ou par câble	192
374.	Quai	192
375.	Terrain de sport.....	192
376.	Portail d'entrée	193
Sous-section 1 Les piscines extérieures.....		193
377.	Nombre de piscine.....	193
377.1	Implantation	Erreur ! Signet non défini.
377.2	Superficie	Erreur ! Signet non défini.
377.3	Autres normes.....	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 11 LES MAISONS MOBILES ET LES PARCS DE MAISONS MOBILES		194
Sous-section 1 Les maisons mobiles.....		194
378.	Dispositions générales relatives aux maisons mobiles	194
Sous-section 2 Les parcs de maisons mobiles		194
379.	Dispositions générales relatives aux parcs de maisons mobiles.....	194
380.	Implantation.....	195

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

381.	Allée d'accès	195
382.	Aménagement extérieur des lieux	195
383.	Dispositions particulières relatives aux constructions accessoires.....	1
SECTION 12 AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS		1
383.1	Endroit autorisé	1

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 6

CHAPITRE 6	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES COMMERCIAUX.....	195
SECTION 1	APPLICATION DES MARGES	195
384.	Dispositions générales relatives à l'application des marges.....	195
385.	Marges avant pour les terrains d'angle et les terrains transversaux.....	195
385.1	Marge de recul sur les terrains adjacents au parc linéaire le P'tit Train du Nord.....	195
386.	Distances à respecter pour certaines constructions sur des terrains adjacents à certaines zones ou à certains usages contraignants.....	195
386.1	Marge de recul par rapport à une tour de télécommunications.....	1
SECTION 2	USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES MARGES ET COURS.....	1
387.	Dispositions générales	1
SECTION 3	LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	199
388.	Dispositions générales applicables aux bâtiments et aux constructions accessoires	199
Sous-section 1	Les entrepôts	200
389.	Dispositions générales relatives aux entrepôts	200
390.	Nombre autorisé.....	200
391.	Implantation.....	200
392.	Dimensions	200
393.	Architecture	200
Sous-section 2	Les lave-autos.....	201
394.	Dispositions générales relatives aux lave-autos	201
395.	Nombre autorisé.....	201
396.	Implantation.....	201
397.	Environnement	201
398.	Allée de circulation	201
Sous-section 3	Les guichets.....	202
399.	Dispositions générales relatives aux guichets.....	202
400.	Nombre autorisé.....	202
401.	Implantation.....	202
402.	Superficie	202
Sous-section 4	Les guérites de contrôle	202
403.	Dispositions générales relatives aux guérites de contrôle.....	202
404.	Nombre autorisé.....	202
405.	Implantation.....	202
406.	Dimensions	203
407.	Superficie	203
Sous-section 5	Les serres	203
408.	Dispositions générales relatives aux serres	203
409.	Nombre autorisé.....	203
410.	Implantation.....	203
411.	Dimensions	203
412.	Architecture	203
Sous-section 6	Les marquises.....	204
413.	Dispositions générales relatives aux marquises	204
414.	Nombre autorisé.....	204
415.	Implantation.....	204
416.	Dimensions	204
Sous-section 7	Les pavillons	204
417.	Dispositions générales relatives aux pavillons	204
418.	Nombre autorisé.....	204
419.	Implantation.....	205
420.	Dimensions	205
421.	Superficie	205
422.	Architecture	205
Sous-section 8	Les pergolas	205

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

423.	Dispositions générales relatives aux pergolas	205
424.	Nombre autorisé	205
425.	Implantation	205
426.	Dimensions	205
427.	Architecture	206
Sous-section 9 Les foyers, fours et barbecues extérieurs		206
428.	Dispositions générales relatives aux foyers, fours et barbecues extérieurs	206
429.	Nombre autorisé	206
430.	Implantation	206
431.	Dimensions	206
432.	Architecture	206
Sous-section 10 Les abris à bois		206
433.	Dispositions générales relatives aux abris à bois	206
434.	Nombre autorisé	207
435.	Implantation	207
436.	Dimensions	207
437.	Superficie	207
Sous-section 11 Les îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane		207
438.	Dispositions générales relatives aux îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane	207
439.	Implantation	207
440.	Dimensions	208
441.	Matériaux et architecture	208
Sous-section 12 Les îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature		208
442.	Dispositions générales relatives aux îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature	208
443.	Implantation	208
444.	Dimensions	208
445.	Matériaux et architecture	208
Sous-section 13 Les piscines creusées		209
446.	Dispositions générales relatives aux piscines creusées	209
447.	Implantation	209
448.	Superficie	209
449.	Sécurité	209
450.	Matériel de sauvetage et équipement de secours	210
451.	Clarté de l'eau	210
Sous-section 14 Les spas et les bains tourbillons		210
452.	Dispositions générales relatives aux spas et aux bains tourbillons	210
453.	Implantation	210
454.	Sécurité	210
Sous-section 15 Les saunas		211
455.	Dispositions générales relatives aux saunas	211
456.	Implantation	211
457.	Architecture	211
Sous-section 16 Les quais		211
458.	Dispositions générales relatives aux quais	211
459.	Nombre autorisé	211
460.	Implantation	211
461.	Dimensions	212
462.	Matériaux	212
463.	Entretien	212
464.	Architecture	212
Sous-section 17 Les terrains de sports		212
465.	Dispositions générales relatives aux terrains de sports	212
466.	Implantation	212
SECTION 4 LES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES		213
467.	Dispositions générales applicables aux équipements accessoires	213
Sous-section 1 Les thermopompes, chauffe-eau et filtres de piscines, appareils de climatisation et autres équipements similaires		213
468.	Dispositions générales relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires	213

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

469.	Endroits autorisés.....	213
470.	Architecture.....	213
471.	Implantation.....	214
Sous-section 2 Les antennes paraboliques.....		214
472.	Dispositions générales relatives aux antennes paraboliques.....	214
473.	Nombre autorisé.....	214
474.	Endroits autorisés.....	214
475.	Implantation.....	214
476.	Dimensions.....	214
Sous-section 3 Les antennes autres que les antennes paraboliques.....		215
477.	Dispositions générales relatives aux antennes autres que les antennes paraboliques.....	215
478.	Nombre autorisé.....	215
479.	Endroits autorisés.....	215
480.	Implantation.....	215
481.	Dimensions.....	215
Sous-section 4 Les capteurs énergétiques.....		215
482.	Dispositions générales relatives aux capteurs énergétiques.....	215
483.	Endroits autorisés.....	215
484.	Implantation.....	216
Sous-section 5 Les réservoirs et les bonbonnes.....		216
485.	Dispositions générales relatives aux réservoirs et bonbonnes.....	216
486.	Implantation.....	216
Sous-section 6 Les conteneurs à matières résiduelles et les bacs.....		216
487.	Dispositions générales relatives aux conteneurs à matières résiduelles.....	216
488.	Localisation.....	216
Sous-section 7 Les équipements de jeux extérieurs.....		217
489.	Dispositions relatives aux équipements de jeux extérieurs.....	217
490.	Implantation.....	217
Sous-section 8 Les objets d'architecture du paysage.....		217
491.	Dispositions générales relatives aux objets d'architecture du paysage.....	217
492.	Nombre autorisé.....	217
493.	Implantation.....	217
494.	Dimensions.....	217
Sous-section 9 Les guichets automatiques et les machines distributrices.....		218
495.	Dispositions générales relatives aux guichets automatiques et aux machines distributrices.....	218
496.	Endroits autorisés.....	218
497.	Implantation.....	218
498.	Dimension.....	218
SECTION 5 LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS.....		1
499.	Dispositions générales applicables aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	1
Sous-section 1 Les tambours et autres abris d'hiver temporaires.....		219
500.	Dispositions générales relatives aux tambours et autres abris d'hiver temporaires.....	219
501.	Endroits autorisés.....	219
502.	Dimensions.....	219
503.	Période d'autorisation.....	219
504.	Matériaux.....	220
Sous-section 2 Les terrasses saisonnières et les patios saisonniers.....		220
505.	Dispositions générales relatives aux terrasses saisonnières et aux patios saisonniers.....	220
506.	Implantation.....	221
507.	Cessation des activités.....	221
508.	Architecture.....	221
509.	Sécurité.....	221
Sous-section 3 Étalage extérieur.....		222
510.	Dispositions générales relatives à l'étalage extérieur.....	222
511.	Endroits autorisés.....	222
512.	Implantation.....	222

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

513.	Dimensions	223
514.	Superficie	223
515.	Période d'autorisation	223
516.	Sécurité	223
Sous-section 4 Fleurs, fruits et légumes		223
517.	Dispositions générales relatives à la vente de fleurs à l'extérieur	223
518.	Dispositions générales relatives à la vente saisonnière de fruits et légumes	223
519.	Dispositions relatives aux comptoirs extérieurs de vente	224
520.	Endroit autorisé	224
521.	Nombre autorisé	224
522.	Implantation	224
523.	Architecture	225
Sous-section 5 Les arbres de Noël		225
524.	Dispositions générales relatives à la vente d'arbres de Noël	225
525.	Nombre autorisé	225
526.	Superficie	225
527.	Période d'autorisation	225
528.	Sécurité	226
Sous-section 6 Les événements promotionnels		226
529.	Dispositions générales relatives aux événements promotionnels	226
530.	Implantation	226
531.	Période d'autorisation	226
532.	Sécurité	227
Sous-section 7 Les clôtures à neige		227
533.	Dispositions générales relatives aux clôtures à neige	227
534.	Période d'autorisation	227
Sous-section 8 Les événements spéciaux (cirques, foires, marché extérieur, etc.)		227
535.	Dispositions générales relatives aux événements spéciaux (cirques, foires, marché extérieur, etc.)	227
536.	Période d'autorisation	227
Sous-section 9 Les chapiteaux		228
537.	Dispositions générales relatives aux chapiteaux	228
Sous-section 10 Les véhicules accidentés		228
538.	Dispositions générales relatives aux véhicules accidentés	228
539.	Endroits autorisés	228
SECTION 6 LES USAGES COMPLÉMENTAIRES		228
540.	Dispositions générales applicables aux usages complémentaires	228
541.	Superficie	230
Sous-section 1 Les usages du groupe d'usages « commerce de détail et de services (C-1)		230
541.1	Dispositions générales relatives au groupe d'usages « commerce de détail et de services (C-1)	230
541.2	Endroit autorisé	230
541.3	Nombre autorisé	230
541.4	Superficie	1
541.5	Agrandissement	1
Sous-section 2 Les cafés et bistros		1
541.6	Dispositions générales relatives aux cafés et bistros	1
541.7	Endroit autorisé	Erreur ! Signet non défini.
541.8	Nombre autorisé	Erreur ! Signet non défini.
541.9	Superficie	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 3 Les ateliers d'artisan		Erreur ! Signet non défini.
541.10	Dispositions générales relatives aux cafés et bistros	Erreur ! Signet non défini.
541.11	Endroits autorisés	Erreur ! Signet non défini.
541.12	Nombre autorisé	Erreur ! Signet non défini.
541.13	Entreposage extérieur	Erreur ! Signet non défini.
541.14	Cheminée et équipement mécanique	Erreur ! Signet non défini.
541.15	Nuisances	Erreur ! Signet non défini.
541.16	Superficie	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 7 LE STATIONNEMENT HORS RUE		2

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

542.	Dispositions générales applicables au stationnement hors rue.....	2
543.	Implantation.....	231
Sous-section 1 Les cases de stationnement.....		231
544.	Dispositions relatives au calcul du nombre de cases de stationnement.....	231
545.	Nombre minimal de cases requises.....	232
546.	Nombre de cases requis pour les véhicules de service d'un usage commercial	234
547.	Dimensions des cases de stationnement.....	234
Sous-section 2 Les cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées.....		235
548.	Dispositions générales relatives aux cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	235
549.	Nombre de cases de stationnement requises pour les personnes handicapées	235
550.	Dimensions des cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées.....	236
Sous-section 2.1 Support à vélo.....		Erreur ! Signet non défini.
550.1	Dispositions générales pour support à vélo	236
550.1	Dispositions générales pour support à vélo	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 3 Les accès, les allées d'accès et les allées de circulation.....		236
551.	Dispositions générales relatives aux accès, aux allées d'accès et aux allées de circulation	236
552.	Nombre autorisé.....	237
553.	Implantation.....	237
554.	Dimensions	237
555.	Surlargeur de manœuvre.....	238
556.	Pente d'une allée d'accès autre qu'une allée de circulation d'une aire de stationnement.....	238
Sous-section 3.1 Les allées d'accès menant à des conteneurs à matières résiduelles ou à des conteneurs semi-enfouis.....		238
556.1	Dispositions générales	238
556.2	Rayon de courbure	239
556.3	Tablier de manœuvre	239
Sous-section 4 Les voies prioritaires pour les véhicules d'urgence.....		1
557.	Dispositions générales relatives aux voies prioritaires pour les véhicules d'urgence.....	1
558.	Dimensions	1
Sous-section 5 Pavage, bordures et drainage des aires de stationnement et des allées d'accès		1
559.	Pavage	1
560.	Bordures.....	1
561.	Drainage.....	1
Sous-section 6 L'éclairage d'une aire de stationnement		1
562.	Dispositions générales relatives à l'éclairage d'une aire de stationnement	1
563.	Mode d'éclairage	2
564.	Hauteur	2
Sous-section 7 Dispositions particulières relatives à certaines aires de stationnement.....		2
565.	Aire de stationnement intérieur.....	2
566.	Aire de stationnement en commun	2
567.	Obligation de clôturer	3
568.	Aire d'isolement.....	3
569.	Îlot de verdure	3
Sous-section 8 Abrogé		4
570.	Abrogé.....	4
SECTION 8 LES AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT		4
571.	Dispositions générales relatives aux aires de chargement et de déchargement	4
572.	Abrogé.....	4
573.	Dimensions	4
574.	Tablier de manœuvre	5
Sous-section 1 Pavage, bordures et drainage des aires de chargement et de déchargement et des allées d'accès		5
575.	Pavage	5
576.	Bordures.....	5

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

577.	Drainage.....	5
	Sous-section 2 L'éclairage des aires de chargement.....	6
578.	Dispositions générales relatives à l'éclairage des aires de chargement.....	6
579.	Mode d'éclairage.....	6
580.	Hauteur.....	7
	SECTION 9 L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN.....	7
581.	Dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain.....	7
582.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle.....	7
	Sous-section 1 Remblai et déblai.....	8
583.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	8
584.	Modification de la topographie.....	8
584.1	Remblai sur un terrain vacant.....	9
584.1	Remblai sur un terrain vacant.....	Erreur ! Signet non défini.
585.	Sécurité.....	9
	Sous-section 2 Nivellement de terrain.....	9
586.	Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	9
587.	Dimensions.....	9
	Sous-section 3 L'aménagement de zones tampons.....	9
588.	Dispositions générales relatives à l'aménagement de zones tampons.....	9
589.	Dimensions.....	10
	Sous-section 4 L'aménagement d'aires d'isolement.....	11
590.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'aires d'isolement.....	11
591.	Endroits où sont requises des aires d'isolement.....	11
592.	Dimensions.....	12
	Sous-section 5 L'aménagement d'îlots de verdure.....	12
593.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'îlots de verdure.....	12
594.	Superficie.....	12
595.	Aménagement.....	13
	Sous-section 6 Les clôtures et les haies.....	13
596.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies.....	13
597.	Endroit autorisé.....	14
598.	Implantation.....	14
599.	Matériaux autorisés.....	14
	Sous-section 7 Les clôtures et les haies bornant un terrain.....	14
600.	Dispositions générales relatives aux clôtures et haies bornant un terrain.....	14
601.	Dimensions.....	14
	Sous-section 8 Les murs et les clôtures pour piscine creusée, pour spa ou bain tourbillon.....	15
602.	Dispositions générales relatives aux murs et aux clôtures pour piscine creusée, spa ou bain tourbillon dont les parois ont une hauteur inférieure à 1,20 mètre.....	15
603.	Implantation.....	15
604.	Dimensions.....	16
605.	Sécurité.....	16
	Sous-section 9 Les clôtures pour terrain de sport.....	16
606.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour terrain de sport.....	16
607.	Implantation.....	16
608.	Dimensions.....	16
609.	Matériaux.....	17
	Sous-section 10 Les clôtures ou talus pour aire d'entreposage extérieur.....	17
610.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour aire d'entreposage extérieur.....	17
610.1	Dispositions générales relatives aux talus pour aire d'entreposage extérieur.....	Erreur ! Signet non défini.
611.	Implantation.....	17
612.	Dimensions.....	17
613.	Matériaux autorisés.....	18
	Sous-section 11 Les clôtures pour cour de récupération.....	18
614.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour cour de récupération.....	18
615.	Implantation.....	18
616.	Dimensions.....	256
617.	Matériaux autorisés.....	256

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Sous-section 12	Les murets ornementaux.....	256
618.	Dispositions générales relatives aux murets ornementaux	256
619.	Endroit autorisé	256
620.	Implantation.....	256
621.	Dimensions	257
622.	Matériaux	257
Sous-section 13	Les murets de soutènement.....	257
623.	Dispositions générales relatives aux murets de soutènement.....	257
624.	Endroit autorisé	257
625.	Implantation.....	257
626.	Dimensions	258
627.	Matériaux	258
628.	Visibilité.....	258
Sous-section 14	La plantation d'arbres.....	258
629.	Dispositions générales relatives à la plantation d'arbres.....	258
630.	Nombre d'arbres requis par terrain	259
631.	Implantation.....	259
632.	Dimensions	260
SECTION 10	L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR.....	260
633.	Dispositions générales relatives à l'entreposage extérieur.....	260
634.	Implantation.....	260
635.	Dispositions particulières relatives à l'entreposage de matériel en vrac.....	260
Sous-section 1	L'entreposage de bois de chauffage.....	262
636.	Dispositions générales relatives à l'entreposage de bois de chauffage.....	262
637.	Quantité autorisée	262
638.	Implantation.....	262
639.	Dimensions	262
640.	Sécurité.....	262
Sous-section 2	L'entreposage des bacs à déchet, recyclage ou à compostage.....	262
640.1	Dispositions relatives à l'entreposage des bacs à déchet, recyclage et à compostage.....	262
640.2	Implantation.....	262
640.3	Écran végétal	263
640.4	Abri à matières résiduelles	263
SECTION 11	LES COMMERCES D'HÉBERGEMENT	263
Sous-section 1	Les résidences de tourisme	263
641.	Dispositions générales applicables aux résidences de tourisme.....	263
642.	Nombre autorisé.....	263
643.	Structure.....	264
644.	Dispositions particulières applicables aux résidences de tourisme	264
Sous-section 2	Les motels.....	264
645.	Dispositions générales applicables aux motels.....	264
646.	Nombre autorisé.....	264
647.	Implantation.....	264
648.	Superficie	264
649.	Dimensions	265
SECTION 12	LES TERRAINS DE CAMPING	265
650.	Dispositions générales relatives aux terrains de camping.....	265
651.	Implantation.....	265
652.	Superficie	266
SECTION 13	LES CENTRES COMMERCIAUX.....	266
Sous-section 1	Les centres commerciaux de type centre-ville.....	266
653.	Dispositions générales relatives aux centres commerciaux de type centre-ville.....	266
Sous-section 2	Les centres commerciaux de type artériel	266
654.	Dispositions générales relatives aux centres commerciaux de type artériel.....	266
655.	Espace de verdure	267
SECTION 14	LA DIVISION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL EN PLUSIEURS LOCAUX.....	267

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

656.	Dispositions générales relatives à la division d'un bâtiment commercial en plusieurs locaux.....	267
657.	Nombre autorisé.....	267
SECTION 15 LES PROJETS INTÉGRÉS		267
658.	Dispositions générales applicables aux projets intégrés	267
659.	Nombre minimal de bâtiments requis	268
660.	Implantation du bâtiment	268
661.	Superficie du bâtiment.....	268
662.	Usages autorisés.....	268
663.	Dimensions du bâtiment.....	268
664.	Superficie du terrain	269
665.	Site d'implantation des projets partiellement ou non desservis	269
666.	Densité brute.....	269
667.	Allée d'accès	270
668.	Sentiers piétonniers et pistes cyclables	271
669.	Aire de stationnement.....	271
670.	Aire d'agrément.....	271
671.	Aménagement de terrain	272
672.	Bâtiment accessoire	272
673.	Bâtiment communautaire.....	272
674.	Abrogé.....	272
675.	Distribution électrique, téléphonique ou par câble	272
676.	Quai	273
SECTION 16 LES MINI-ENTREPÔTS		273
677.	Dispositions générales	273
678.	Nombre autorisé.....	273
679.	Implantation.....	273
680.	Dimensions	273
681.	Superficie	273
681.1	Stationnement	273
682.	Architecture	273
SECTION 17 MAISONS PRÉFABRIQUÉES EN DÉMONSTRATION		274
683.	Dispositions générales	274
684.	Nombre autorisé.....	274
685.	Implantation.....	274
686.	Dispositions relatives au bâtiment	274
687.	Architecture	275
688.	Aménagement de terrain	275

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 7

CHAPITRE 7	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES INDUSTRIELS	275
SECTION 1	APPLICATION DES MARGES	275
689.	Dispositions générales relatives à l'application des marges.....	275
689.1	Marge de recul sur les terrains adjacents au parc linéaire le P'tit Train du Nord	275
690.	Marges avant pour les terrains d'angle et les terrains transversaux.....	275
SECTION 2	USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES MARGES ET LES COURS.....	275
691.	Dispositions générales	275
SECTION 3	LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	278
692.	Dispositions générales applicables aux bâtiments accessoires et aux constructions accessoires.....	278
Sous-section 1	Les entrepôts ou ateliers industriels	279
693.	Dispositions générales relatives aux entrepôts ou ateliers industriels	279
694.	Nombre autorisé.....	279
695.	Implantation.....	279
696.	Dimensions	279
697.	Architecture	279
Sous-section 2	Les guérites de contrôle	280
698.	Dispositions générales relatives aux guérites de contrôle.....	280
699.	Nombre autorisé	280
700.	Implantation.....	280
701.	Dimensions	280
702.	Superficie	280
Sous-section 3	Les serres	280
703.	Dispositions générales relatives aux serres	280
704.	Implantation.....	280
705.	Dimensions	281
706.	Architecture	281
Sous-section 4	Les marquises.....	281
707.	Dispositions générales relatives aux marquises	281
708.	Nombre autorisé.....	281
709.	Implantation.....	281
710.	Dimensions	281
711.	Superficie	282
Sous-section 5	Les îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane.....	282
712.	Dispositions générales relatives aux îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane	282
713.	Implantation.....	282
714.	Dimensions	282
715.	Matériaux et architecture	282
Sous-section 6	Les îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature.....	282
716.	Dispositions générales relatives aux îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature	282
717.	Implantation.....	282
718.	Dimensions	283
719.	Matériaux et architecture	283
Sous-section 7	Les foyers, fours et barbecues extérieurs.....	283
720.	Dispositions générales relatives aux foyers, fours et barbecues extérieurs	283
721.	Nombre autorisé.....	283
722.	Implantation.....	283
723.	Dimensions	283
724.	Matériaux	283
Sous-section 8	Les abris à bois.....	284
725.	Dispositions générales relatives aux abris à bois.....	284
726.	Nombre autorisé.....	284
727.	Implantation.....	284

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

728.	Dimensions	284
729.	Superficie	284
Sous-section 9 Les terrains de sports.....		284
730.	Dispositions générales relatives aux terrains de sports	284
731.	Implantation.....	284
SECTION 4 LES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES		285
732.	Dispositions générales applicables aux équipements accessoires	285
Sous-section 1 Les thermopompes, appareils de climatisation et autres équipements similaires		285
733.	Dispositions générales relatives aux thermopompes, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires	285
734.	Endroits autorisés.....	285
735.	Architecture	285
736.	Implantation.....	285
Sous-section 2 Les antennes paraboliques		286
737.	Dispositions générales relatives aux antennes paraboliques	286
738.	Nombre autorisé.....	286
739.	Endroits autorisés.....	286
740.	Implantation.....	286
741.	Dimensions	286
Sous-section 3 Les antennes autres que les antennes paraboliques.....		286
742.	Dispositions générales relatives aux antennes autres que les antennes paraboliques.....	286
743.	Nombre autorisé.....	287
744.	Endroits autorisés.....	287
745.	Implantation.....	287
746.	Dimensions	287
Sous-section 4 Les capteurs énergétiques.....		287
747.	Dispositions générales relatives aux capteurs énergétiques.....	287
748.	Endroits autorisés.....	287
749.	Implantation.....	288
Sous-section 5 Les réservoirs et les bonbonnes.....		288
750.	Dispositions générales relatives aux réservoirs et bonbonnes.....	288
751.	Implantation.....	288
752.	Dimension	288
Sous-section 6 Les conteneurs à matières résiduelles et les bacs		288
753.	Dispositions générales relatives aux conteneurs à matières résiduelles	288
754.	Localisation	289
754.1	Regroupement des conteneurs.....	289
754.2	Écran végétal	289
754.3	Aménagement.....	289
754.4	Délai pour les aménagements	289
754.5	Matériaux de revêtement des conteneurs semi-enfouis ou d'apparence semi- enfoui	290
Sous-section 7 Les équipements de jeux extérieurs.....		290
755.	Dispositions relatives aux équipements de jeux extérieurs	290
756.	Implantation.....	290
Sous-section 8 Les objets d'architecture du paysage		290
757.	Dispositions générales relatives aux objets d'architecture du paysage	290
758.	Nombre autorisé.....	290
759.	Implantation.....	290
760.	Dimensions	291
Sous-section 9 Les guichets automatiques et les machines distributrices		291
761.	Dispositions générales relatives aux guichets automatiques et aux machines distributrices	291
762.	Endroits autorisés.....	291
763.	Implantation.....	291
764.	Dimension	291
SECTION 5 LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS.....		1

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

765.	Dispositions générales applicables aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	1
Sous-section 1 Les abris d'autos temporaires		3
766.	Dispositions générales relatives aux abris d'autos temporaires	3
767.	Endroit autorisé	3
768.	Implantation.....	3
769.	Dimension	3
770.	Superficie	3
771.	Période d'autorisation.....	3
772.	Matériaux	292
773.	Sécurité.....	292
Sous-section 2 Les tambours et autres abris d'hiver temporaires.....		292
774.	Dispositions générales relatives aux tambours et autres abris d'hiver temporaires.....	292
775.	Endroits autorisés.....	292
776.	Dimensions	292
777.	Période d'autorisation.....	292
778.	Matériaux	292
Sous-section 3 Les clôtures à neige		293
779.	Dispositions générales relatives aux clôtures à neige	293
780.	Période d'autorisation.....	293
Sous-section 4 Les ventes d'entrepôt.....		293
781.	Dispositions générales relatives aux ventes d'entrepôt.....	293
782.	Endroit autorisé	293
783.	Nombre autorisé	293
784.	Période d'autorisation.....	293
SECTION 6 LES USAGES COMPLÉMENTAIRES		293
785.	Dispositions générales applicables aux usages complémentaires	293
786.	Superficie	294
SECTION 7 LE STATIONNEMENT HORS RUE		294
787.	Dispositions générales applicables au stationnement hors rue.....	294
788.	Implantation.....	295
Sous-section 1 Les cases de stationnement.....		295
789.	Dispositions relatives au calcul du nombre de cases de stationnement requises.....	295
790.	Nombre minimal de cases requises	295
791.	Nombre de cases requises pour les véhicules de service d'un usage industriel	296
792.	Dimensions des cases de stationnement.....	296
Sous-section 2 Les cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées.....		296
793.	Dispositions générales relatives aux cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	296
794.	Nombre de cases de stationnement requises pour les personnes handicapées	297
795.	Dimensions des cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	297
Sous-section 3 Les accès, les allées d'accès et les allées de circulation.....		298
796.	Dispositions générales relatives aux accès, aux allées d'accès et aux allées de circulation	298
797.	Nombre autorisé.....	298
798.	Implantation.....	299
799.	Dimensions	299
800.	Surlargeur de manœuvre.....	300
801.	Pente d'une allée d'accès autre qu'une allée de circulation d'une aire de stationnement.....	300
Sous-section 4 Les voies prioritaires pour les véhicules d'urgence.....		301
802.	Dispositions générales relatives aux voies prioritaires pour les véhicules d'urgence.....	301
803.	Dimensions	301
Sous-section 4.1 Les allées d'accès menant à des conteneurs à matières résiduelles ou à des conteneurs semi-enfouis.....		301
803.1	Dispositions générales	301
803.2	Rayon de courbure	301

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

803.3	Tablier de manœuvre	301
Sous-section 5	Pavage, bordures, drainage des aires de stationnement et des allées d'accès.....	301
804.	Pavage.....	301
805.	Bordures.....	302
806.	Drainage.....	302
Sous-section 6	L'éclairage d'une aire de stationnement	302
807.	Dispositions générales relatives à l'éclairage d'une aire de stationnement	302
808.	Mode d'éclairage	303
809.	Hauteur	303
Sous-section 7	Dispositions particulières relatives à certaines aires de stationnement.....	303
810.	Aire de stationnement intérieur.....	303
811.	Aire de stationnement en commun	303
812.	Obligation de clôturer	303
813.	Aire d'isolement.....	304
814.	Îlot de verdure	304
Sous-section 8	Abrogé	304
815.	Abrogé.....	304
SECTION 8	LES AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT	304
816.	Dispositions générales relatives aux aires de chargement et de déchargement	304
817.	Abrogé.....	304
818.	Dimensions	305
819.	Tablier de manœuvre	305
Sous-section 1	Pavage, bordures et drainage des aires de chargement et de déchargement et des allées d'accès	305
820.	Pavage.....	305
821.	Bordures.....	306
822.	Drainage.....	306
Sous-section 2	L'éclairage des aires de chargement.....	306
823.	Dispositions générales relatives à l'éclairage des aires de chargement.....	306
824.	Mode d'éclairage	306
825.	Hauteur	307
SECTION 9	L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	307
826.	Dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain.....	307
827.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle.....	307
Sous-section 1	Remblai et déblai	308
828.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	308
829.	Modification de la topographie.....	308
829.1	Remblai sur un terrain vacant.....	308
830.	Sécurité.....	309
Sous-section 2	Nivellement de terrain	309
831.	Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	309
832.	Dimensions	309
Sous-section 3	L'aménagement de zones tampons.....	309
833.	Dispositions générales relatives à l'aménagement de zones tampons.....	309
834.	Dimensions	310
Sous-section 4	L'aménagement d'aires d'isolement	311
835.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'aires d'isolement	311
836.	Endroits où sont requises des aires d'isolement	311
837.	Dimensions	311
Sous-section 5	L'aménagement d'îlots de verdure.....	312
838.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'îlots de verdure.....	312
839.	Superficie	312
840.	Aménagement.....	312
Sous-section 6	Les clôtures et les haies.....	312
841.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies	312
842.	Endroit autorisé	313
843.	Implantation.....	313

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

844. Matériaux autorisés	313
Sous-section 7 Les clôtures et les haies bornant un terrain	314
845. Dispositions générales relatives aux clôtures et haies bornant un terrain	314
846. Dimensions	314
Sous-section 8 Les clôtures pour terrain de sport	314
847. Dispositions générales relatives aux clôtures pour terrain de sport.....	314
848. Implantation.....	314
849. Dimensions	315
850. Matériaux	315
Sous-section 9 Les clôtures ou talus pour aire d'entreposage extérieur	315
851. Dispositions générales relatives aux clôtures pour aire d'entreposage extérieur.....	315
851.1 Dispositions générales relatives aux talus pour aire d'entreposage extérieur	315
852. Implantation.....	315
853. Dimensions	315
854. Matériaux autorisés	1
Sous-section 10 Les murets ornementaux.....	315
855. Dispositions générales relatives aux murets ornementaux	315
856. Endroit autorisé	315
857. Implantation.....	315
858. Dimensions	315
859. Matériaux	315
Sous-section 11 Les murets de soutènement.....	316
860. Dispositions générales relatives aux murets de soutènement.....	316
861. Endroit autorisé	316
862. Implantation.....	316
863. Dimensions	316
864. Matériaux	317
865. Visibilité.....	317
Sous-section 12 La plantation d'arbres.....	317
866. Dispositions générales relatives à la plantation d'arbres.....	317
867. Nombre d'arbres requis par terrain	318
868. Implantation.....	318
869. Dimensions	318
SECTION 10 L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	319
870. Dispositions générales relatives à l'entreposage extérieur.....	319
871. Implantation.....	319
872. Dispositions particulières relatives à l'entreposage de matériel en vrac.....	319
Sous-section 1 L'entreposage de bois de chauffage.....	319
873. Dispositions générales relatives à l'entreposage de bois de chauffage.....	319
874. Quantité autorisée	320
875. Implantation.....	320
876. Dimensions	320
877. Sécurité.....	320
Sous-section 2 L'entreposage des bacs à déchet, recyclage ou à compostage.....	320
877.1 Dispositions relatives à l'entreposage des bacs à déchet, recyclage et à compostage.....	320
877.2 Implantation.....	320
877.3 Écran végétal	320
877.4 Abri à matières résiduelles	321
SECTION 11 LA DIVISION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL EN PLUSIEURS LOCAUX	1
878. Dispositions générales relatives à la division d'un bâtiment industriel en plusieurs locaux.....	1
879. Nombre autorisé.....	1
SECTION 12 LES PROJETS INTÉGRÉS INDUSTRIELS	1
879.1 Dispositions générales applicables aux projets intégrés	1
879.2 Nombre minimal de bâtiments requis	1
879.3 Implantation des bâtiments.....	1
879.4 Superficie du bâtiment.....	1
879.5 Usages autorisés	1

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 8

CHAPITRE 8	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES PUBLICS ET COMMUNAUTAIRES	321
SECTION 1	APPLICATION DES MARGES	321
880.	Dispositions générales relatives à l'application des marges.....	321
881.	Marges avant pour les terrains d'angle et les terrains transversaux.....	321
882.	Marge de recul sur les terrains adjacents à certaines routes	321
882.1	Marge de recul sur les terrains adjacents au parc linéaire le P'tit Train du Nord	321
883.	Distances à respecter pour certaines constructions sur des terrains adjacents à certaines zones ou à certains usages contraignants.....	322
883.1	Marge de recul par rapport à une tour de télécommunications	322
884.	Marge de recul arrière pour les bâtiments d'utilité publique de petit gabarit.....	1
SECTION 2	USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES MARGES ET LES COURS.....	1
885.	Dispositions générales	1
SECTION 3	LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	326
886.	Dispositions générales applicables aux bâtiments accessoires et aux constructions accessoires.....	326
Sous-section 1	Les entrepôts	326
887.	Dispositions générales relatives aux entrepôts	326
888.	Nombre autorisé.....	326
889.	Implantation.....	326
890.	Dimensions	328
891.	Superficie	328
892.	Architecture	328
Sous-section 2	Les bâtiments de services.....	328
893.	Dispositions générales relatives aux toilettes publiques	328
894.	Dimensions	328
Sous-section 3	Les abris de pique-nique	328
895.	Dispositions générales relatives aux abris de pique-nique.....	328
896.	Implantation.....	329
897.	Dimensions	329
898.	Superficie	329
Sous-section 4	Les remises.....	329
899.	Dispositions générales relatives aux remises	329
900.	Nombre autorisé.....	329
901.	Implantation.....	329
902.	Dimensions	329
903.	Superficie	329
904.	Architecture	329
Sous-section 5	Les guichets.....	330
905.	Dispositions générales relatives aux guichets.....	330
906.	Nombre autorisé.....	330
907.	Implantation.....	330
908.	Superficie	330
Sous-section 6	Les guérites de contrôle.....	330
909.	Dispositions générales relatives aux guérites de contrôle.....	330
910.	Nombre autorisé.....	330
911.	Implantation.....	330
912.	Dimensions	331
913.	Superficie	331
Sous-section 7	Dispositions relatives aux abris à sel et autres constructions accessoires de nature publique.....	331
914.	Dispositions générales relatives aux abris à sel et autres constructions accessoires de nature publique	331
915.	Implantation.....	331
916.	Dimensions	331
917.	Architecture	331

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Sous-section 8	Les serres	331
918.	Dispositions générales relatives aux serres	331
919.	Implantation	331
920.	Dimensions	332
921.	Architecture	332
Sous-section 9	Les marquises	332
922.	Dispositions générales relatives aux marquises	332
923.	Nombre autorisé	332
924.	Implantation	332
925.	Dimensions	333
926.	Superficie	333
Sous-section 10	Les pavillons	333
927.	Dispositions générales relatives aux pavillons	333
928.	Nombre autorisé	333
929.	Implantation	333
930.	Dimensions	333
931.	Superficie	333
932.	Architecture	333
Sous-section 11	Les pergolas	333
933.	Dispositions générales relatives aux pergolas	333
934.	Nombre autorisé	334
935.	Implantation	334
936.	Dimensions	334
937.	Architecture	334
Sous-section 12	Les foyers, fours et barbecues extérieurs	334
938.	Dispositions générales relatives aux foyers, fours et barbecues extérieurs	334
939.	Nombre autorisé	334
940.	Implantation	334
941.	Dimensions	334
942.	Architecture	335
Sous-section 13	Les îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane	335
943.	Dispositions générales relatives aux îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane	335
944.	Implantation	335
945.	Dimensions	335
946.	Matériaux et architecture	335
Sous-section 14	Les îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature	335
947.	Dispositions générales relatives aux îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature	335
948.	Implantation	336
949.	Dimensions	336
950.	Matériaux et architecture	336
Sous-section 15	Les bâtis d'antennes	336
951.	Dispositions générales relatives aux bâtis d'antennes	336
952.	Nombre autorisé	336
953.	Implantation	336
Sous-section 16	Les bâtiments complémentaires aux bâtis d'antennes et aux antennes	337
954.	Dispositions générales relatives aux bâtiments complémentaires aux bâtis d'antennes et aux antennes	337
955.	Nombre autorisé	337
956.	Implantation	337
957.	Dimensions	337
Sous-section 17	Les piscines creusées	338
958.	Dispositions générales relatives aux piscines creusées	338
959.	Implantation	338
960.	Superficie	338
961.	Sécurité	338
962.	Matériel de sauvetage et équipement de secours	339
963.	Clarté de l'eau	339
Sous-section 18	Les spas et les bains tourbillons	339
964.	Dispositions générales relatives aux spas et aux bains tourbillons	339
965.	Implantation	339

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

966.	Sécurité.....	339
Sous-section 19 Les saunas.....		340
967.	Dispositions générales relatives aux saunas	340
968.	Implantation.....	340
969.	Architecture	340
Sous-section 20 Les quais.....		340
970.	Dispositions générales relatives aux quais	340
971.	Nombre autorisé.....	340
972.	Implantation.....	340
973.	Dimensions	341
974.	Matériaux	341
975.	Entretien.....	341
976.	Architecture	341
Sous-section 21 Les terrains de sports.....		341
977.	Dispositions générales relatives aux terrains de sports	341
978.	Implantation.....	341
SECTION 4 LES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES		342
979.	Dispositions générales applicables aux équipements accessoires	342
Sous-section 1 Les thermopompes, chauffe-eau et filtres de piscines, appareils de climatisation et autres équipements similaires.....		342
980.	Dispositions générales relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires.....	342
981.	Endroits autorisés.....	342
982.	Architecture	342
983.	Implantation.....	342
Sous-section 2 Les antennes paraboliques		343
984.	Dispositions générales relatives aux antennes paraboliques	343
985.	Nombre autorisé.....	343
986.	Endroits autorisés.....	343
987.	Implantation.....	343
988.	Dimensions	343
Sous-section 3 Les antennes autres que les antennes paraboliques.....		343
989.	Dispositions générales relatives aux antennes autres que les antennes paraboliques.....	343
990.	Nombre autorisé.....	344
991.	Endroits autorisés.....	344
992.	Implantation.....	344
993.	Dimensions	344
Sous-section 4 Les capteurs énergétiques		344
994.	Dispositions générales relatives aux capteurs énergétiques.....	344
995.	Endroits autorisés.....	344
996.	Implantation.....	344
Sous-section 5 Les réservoirs et les bonbonnes.....		345
997.	Dispositions générales relatives aux réservoirs et bonbonnes.....	345
998.	Implantation.....	345
999.	Dimension	345
Sous-section 6 Les conteneurs à matières résiduelles et les bacs		345
1000.	Dispositions générales relatives aux conteneurs à matières résiduelles	345
Sous-section 7 Les équipements de jeux extérieurs		345
1002.	Dispositions relatives aux équipements de jeux extérieurs	345
1003.	Implantation.....	345
Sous-section 8 Les objets d'architecture du paysage		345
1004.	Dispositions générales relatives aux objets d'architecture du paysage	345
1005.	Nombre autorisé.....	345
1006.	Implantation.....	345
1007.	Dimensions	345
Sous-section 9 Les guichets automatiques et les machines distributrices		346
1008.	Dispositions générales relatives aux guichets automatiques et aux machines distributrices.....	346
1009.	Endroits autorisés.....	346

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1010. Implantation.....	346
1011. Dimension	346
SECTION 5 LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS	1
1012. Dispositions générales applicables aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	1
Sous-section 1 Les tambours et autres abris d'hiver temporaires	347
1013. Dispositions générales relatives aux tambours et autres abris d'hiver temporaires.....	347
1014. Endroits autorisés.....	347
1015. Dimensions	347
1016. Période d'autorisation.....	347
1017. Matériaux	347
Sous-section 2 Les terrasses saisonnières et les patios saisonniers	348
1018. Dispositions générales relatives aux terrasses saisonnières et aux patios saisonniers	348
1019. Implantation.....	348
1020. Cessation d'activité.....	349
1021. Architecture	349
1022. Sécurité.....	349
Sous-section 3 Les arbres de Noël.....	350
1023. Dispositions générales relatives à la vente d'arbres de Noël.....	350
1024. Nombre autorisé.....	350
1025. Superficie	350
1026. Période d'autorisation.....	350
1027. Sécurité.....	350
Sous-section 4 Les clôtures à neige	350
1028. Dispositions générales relatives aux clôtures à neige	350
1029. Période d'autorisation.....	351
Sous-section 5 Les événements spéciaux (cirques, foires, marché extérieur, etc.).....	351
1030. Dispositions générales relatives aux événements spéciaux (cirques, foires, marché extérieur, etc.).....	351
1031. Période d'autorisation.....	351
Sous-section 6 Les chapiteaux.....	351
1032. Dispositions générales relatives aux chapiteaux.....	351
Sous-section 7 Les activités communautaires	351
1033. Dispositions générales relatives aux activités communautaires	351
1034. Implantation.....	352
1035. Période d'autorisation.....	352
SECTION 6 LES USAGES COMPLÉMENTAIRES	352
1036. Dispositions générales applicables aux usages complémentaires	352
1037. Usages complémentaires relatifs à une maison de retraite.....	352
SECTION 7 LE STATIONNEMENT HORS RUE	352
1038. Dispositions générales applicables au stationnement hors rue.....	352
1039. Implantation.....	353
Sous-section 1 Les cases de stationnement.....	354
1040. Dispositions relatives au calcul du nombre de cases de stationnement.....	354
1041. Nombre minimal de cases requises.....	354
1042. Nombre de cases requis pour les véhicules de service d'un usage public et communautaire.....	355
1043. Dimensions des cases de stationnement.....	355
Sous-section 2 Les cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées.....	356
1044. Dispositions générales relatives aux cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	356
1045. Nombre de cases de stationnement requises pour les personnes handicapées	356
1046. Dimensions des cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées.....	357
Sous-section 2.1 Les supports à vélo.....	Erreur ! Signet non défini.
1046.1 Dispositions générales pour les supports à vélo.....	Erreur ! Signet non défini.

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Sous-section 3	Les accès, les allées d'accès et les allées de circulation	358
1047.	Dispositions générales relatives aux accès, aux allées d'accès et aux allées de circulation	358
1048.	Nombre autorisé.....	1
1049.	Implantation.....	358
1050.	Dimensions	358
1051.	Surlargeur de manœuvre.....	359
1052.	Pente d'une allée d'accès autre qu'une allée de circulation d'une aire de stationnement.....	359
Sous-section 4	Les voies prioritaires pour les véhicules d'urgence.....	359
1053.	Dispositions générales relatives aux voies prioritaires pour les véhicules d'urgence.....	359
1054.	Dimensions	359
Sous-section 4.1	Les allées d'accès menant à des conteneurs à matières résiduelles ou à des conteneurs semi-enfouis.....	1
1054.1	Dispositions générales	1
Sous-section 5	Pavage, bordures et drainage des aires de stationnement et des allées d'accès	360
1055.	Pavage.....	360
1056.	Bordures.....	360
1057.	Drainage.....	360
Sous-section 6	L'éclairage d'une aire de stationnement	360
1058.	Dispositions générales relatives à l'éclairage d'une aire de stationnement	360
1059.	Mode d'éclairage	361
1060.	Hauteur	361
Sous-section 7	Dispositions particulières relatives à certaines aires de stationnement.....	361
1061.	Aire de stationnement intérieur	361
1062.	Aire de stationnement en commun	361
1063.	Obligation de clôturer	362
1064.	Aire d'isolement.....	362
1065.	Îlot de verdure	362
Sous-section 8	La réduction du nombre de cases de stationnement requises	362
1066.	Dispositions particulières relatives à la réduction du nombre de cases de stationnement requises	362
SECTION 8	LES AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT	364
1067.	Dispositions générales relatives aux aires de chargement et de déchargement	364
1068.	Abrogé.....	364
1069.	Dimensions	365
1070.	Tablier de manœuvre	365
Sous-section 1	Pavage, bordures et drainage des aires de chargement et de déchargement et des allées d'accès	365
1071.	Pavage.....	365
1072.	Bordures.....	365
1073.	Drainage.....	366
Sous-section 2	L'éclairage des aires de chargement.....	366
1074.	Dispositions générales relatives à l'éclairage des aires de chargement.....	366
1075.	Mode d'éclairage	366
1076.	Hauteur	366
SECTION 9	L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	366
1077.	Dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain.....	366
1078.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle.....	367
Sous-section 1	Remblai et déblai	368
1079.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	368
1080.	Modification de la topographie.....	368
1080.1	Remblai sur un terrain vacant.....	368
1081.	Sécurité.....	368
Sous-section 2	Nivellement de terrain	369
1082.	Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	369
1083.	Dimensions	369

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Sous-section 3	L'aménagement de zones tampons.....	369
1084.	Dispositions générales relatives à l'aménagement de zones tampons.....	369
1085.	Dimensions	369
Sous-section 4	L'aménagement d'aires d'isolement	369
1086.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'aires d'isolement	369
1087.	Endroits où sont requises des aires d'isolement.....	370
1088.	Dimensions	370
Sous-section 5	L'aménagement d'îlots de verdure.....	371
1089.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'îlots de verdure.....	371
1090.	Superficie	371
1091.	Aménagement.....	371
Sous-section 6	Les clôtures et les haies.....	371
1092.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies	371
1093.	Endroit autorisé	372
1094.	Implantation.....	372
1095.	Matériaux autorisés	372
Sous-section 7	Les clôtures et les haies bornant un terrain	373
1096.	Dispositions générales relatives aux clôtures et haies bornant un terrain	373
1097.	Dimensions	373
Sous-section 8	Les murs et les clôtures pour piscine creusée, pour spa ou bain tourbillon	373
1098.	Dispositions générales relatives aux murs et aux clôtures pour piscine creusée, spa ou bain tourbillon dont les parois ont une hauteur inférieure à 1,20 mètre	373
1099.	Implantation.....	374
1100.	Dimensions	374
1101.	Sécurité.....	374
Sous-section 9	Les clôtures pour un bâti d'antenne.....	374
1102.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour un bâti d'antenne	374
Sous-section 10	Les clôtures pour terrain de sport.....	374
1103.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour terrain de sport.....	374
1104.	Implantation.....	376
1105.	Dimensions	376
1106.	Matériaux	376
Sous-section 11	Les clôtures ou talus pour aire d'entreposage extérieur	376
1107.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour aire d'entreposage extérieur.....	376
1107.1	Dispositions générales relatives aux talus pour aire d'entreposage extérieur Erreur ! Signet non défini.	
1108.	Implantation.....	376
1109.	Dimensions	1
1110.	Matériaux autorisés	1
Sous-section 12	Les murets ornementaux.....	376
1111.	Dispositions générales relatives aux murets ornementaux	376
1112.	Endroit autorisé	376
1113.	Implantation.....	376
1114.	Dimensions	376
1115.	Matériaux	376
Sous-section 13	Les murets de soutènement.....	377
1116.	Dispositions générales relatives aux murets de soutènement.....	377
1117.	Endroit autorisé	377
1118.	Implantation.....	377
1119.	Dimensions	377
1120.	Matériaux	378
1121.	Visibilité.....	378
Sous-section 14	La plantation d'arbres.....	378
1122.	Dispositions générales relatives à la plantation d'arbres.....	378
1123.	Nombre d'arbres requis par terrain	378
1124.	Implantation.....	379
1125.	Dimensions	379
SECTION 10	L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	381
1126.	Dispositions générales relatives à l'entreposage extérieur.....	381
1127.	Implantation.....	381

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1128. Dispositions particulières relatives à l'entreposage de matériel en vrac.....	381
Sous-section 1 L'entreposage des bacs à déchet, recyclage ou à compostage.....	381
1128.1 Dispositions relatives à l'entreposage des bacs à déchet, recyclage et à compostage.....	381
1128.2 Implantation.....	382
1128.3 Écran végétal	382
1128.4 Abri à matières résiduelles	382
SECTION 11 LES PROJETS INTÉGRÉS	382
1129. Dispositions générales applicables aux projets intégrés	382
1130. Nombre minimal de bâtiments requis	382
1131. Implantation du bâtiment	382
1132. Superficie du bâtiment.....	383
1133. Dimensions d'un bâtiment principal	383
1134. Superficie du terrain	383
1135. Desserte des terrains	383
1136. Site d'implantation des projets partiellement ou non desservis	383
1137. Densité brute.....	384
1138. Allée d'accès	385
1139. Sentiers piétonniers et pistes cyclables	385
1140. Aire de stationnement.....	385
1141. Aire d'agrément.....	385
1142. Aménagement de terrain	386
1143. Bâtiment accessoire	386
1144. Bâtiment communautaire.....	386
1145. Abrogé.....	386
1146. Distribution électrique, téléphonique ou par câble	387
1147. Quai	387
SECTION 12 DISPOSITIONS APPLICABLES AU GROUPE D'USAGES « COMMUNAUTAIRE RÉCRÉATIF (P-3) »	387
1148. Rapport bâti/terrain.....	387
1149. Usage, bâtiment, construction et équipement accessoire autorisé dans les marges et cours.....	387
1150. Bande tampon.....	387
1151. Entretien.....	387
1151.1 Dimensions	Erreur ! Signet non défini.
1151.2 Construction.....	Erreur ! Signet non défini.

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 9

CHAPITRE 9	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES DE LA CLASSE « AGRICULTURE ET FORESTERIE (A) »	387
SECTION 1	USAGES AUTRES QU'AGRICILES AUTORISÉS	387
1152.	Dispositions particulières applicables aux usages de la classe d'usage « villégiature (V) » en zone agricole.....	387
1153.	Dispositions relatives aux autorisations de la CPTAQ	387
SECTION 2	APPLICATION DES MARGES	387
1154.	Dispositions générales relatives à l'application des marges.....	387
1155.	Marges avant pour les terrains d'angle et les terrains transversaux.....	387
1156.	Marge de recul le long d'une ligne de transport d'énergie.....	387
1157.	Marge de recul sur les terrains adjacents à certaines routes	388
1157.1	Marge de recul sur les terrains adjacents au parc linéaire le P'tit Train du Nord	388
1158.	Distances à respecter pour certaines constructions sur des terrains adjacents à certaines zones ou à certains usages contraignants.....	388
SECTION 3	USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES MARGES ET LES COURS.....	389
1159.	Dispositions générales	389
SECTION 4	LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	391
1160.	Dispositions générales applicables aux bâtiments accessoires et aux constructions accessoires.....	391
Sous-section 1	Les entrepôts	391
1161.	Dispositions générales relatives aux entrepôts	391
1162.	Nombre autorisé	391
1163.	Implantation.....	391
1164.	Dimensions	392
1165.	Architecture	392
Sous-section 2	Les guérites de contrôle	392
1166.	Dispositions générales relatives aux guérites de contrôle.....	392
1167.	Nombre autorisé.....	392
1168.	Implantation.....	392
1169.	Dimensions	392
1170.	Superficie	392
Sous-section 3	Les serres	393
1171.	Dispositions générales relatives aux serres.....	393
1172.	Implantation.....	393
1173.	Dimensions	393
1174.	Architecture	393
SECTION 5	LES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES	393
1175.	Dispositions générales applicables aux équipements accessoires	393
Sous-section 1	Les thermopompes, appareils de climatisation et autres équipements similaires	394
1176.	Dispositions générales relatives aux thermopompes, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires	394
1177.	Endroits autorisés.....	394
1178.	Implantation.....	394
Sous-section 2	Les capteurs énergétiques	394
1179.	Dispositions générales relatives aux capteurs énergétiques.....	394
1180.	Endroits autorisés.....	394
1181.	Implantation.....	394
1182.	Nombre autorisé.....	394
Sous-section 3	Les réservoirs et les bonbonnes.....	395
1183.	Dispositions générales relatives aux réservoirs et bonbonnes.....	395
1184.	Implantation.....	395
Sous-section 4	Les conteneurs à matières résiduelles et les bacs	395
1185.	Dispositions générales relatives aux conteneurs à matières résiduelles	395
1186.	Localisation	395
1186.1	Regroupement des conteneurs.....	1

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1186.2 Écran végétal	1
1186.3 Aménagement.....	1
1186.4 Délai pour les aménagements.....	1
1186.5 Matériaux de revêtement des conteneurs semi-enfouis ou d'apparence semi-enfouis.....	1
1186.6 Dispositions générales	1
1186.2 Rayon de courbure.....	1
1186.3 Tablier de manœuvre	1
1187. Dispositions générales relatives aux objets d'architecture du paysage	2
1188. Nombre autorisé.....	2
1189. Implantation.....	2
1190. Dimensions	396
SECTION 6 LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS.....	396
1191. Dispositions générales applicables aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	396
Sous-section 1 Les habitations saisonnières pour les travailleurs agricoles	396
1192. Dispositions générales relatives aux habitations saisonnières pour les travailleurs agricoles.....	396
Sous-section 2 Les tambours et autres abris d'hiver temporaires	397
1193. Dispositions générales relatives aux tambours et autres abris d'hiver temporaires.....	397
1194. Endroits autorisés.....	397
1195. Dimensions	397
1196. Période d'autorisation.....	397
1197. Matériaux	397
Sous-section 3 Les clôtures à neige.....	397
1198. Dispositions générales relatives aux clôtures à neige.....	397
1199. Période d'autorisation.....	398
Sous-section 4 La vente des produits de la ferme	398
1200. Dispositions relatives à la vente des produits de la ferme.....	398
1201. Endroit autorisé	398
1202. Nombre autorisé.....	398
1203. Implantation.....	398
1204. Architecture	399
SECTION 7 LES USAGES COMPLÉMENTAIRES	399
1205. Dispositions générales applicables aux usages complémentaires.....	399
Sous-section 1 Les gîtes du passant ou gîtes à la ferme et tables champêtres	399
1206. Dispositions générales relatives aux gîtes du passant ou gîtes à la ferme et tables champêtres	399
1207. Endroit autorisé	400
1208. Nombre autorisé.....	400
1209. Superficie	400
1210. Aménagement intérieur des lieux	400
1211. Nombre minimal de cases de stationnement requises pour les gîtes du passant ou gîtes à la ferme et tables champêtres.....	400
Sous-section 2 La vente des produits de la ferme	1
1211.1 Dispositions relatives à la vente des produits de la ferme.....	1
1211.2 Endroit autorisé	1
1211.3 Nombre autorisé et superficie de plancher.....	1
1211.4 Implantation.....	1
1211.5 Comptoir extérieur	1
SECTION 8 L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR.....	2
1212. Dispositions générales relatives à l'entreposage extérieur.....	2
1213. Catégories d'entreposage extérieur autorisées.....	2
1214. Dispositions relatives à l'entreposage extérieur de machines motrices, machines aratoires et autres véhicules reliés à l'agriculture	2
1215. Distances séparatrices relatives à un lieu d'entreposage des engrais de ferme situé à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage	401
1216. Dispositions particulières relatives aux ouvrages d'entreposage des déjections animales.....	401
1217. Dispositions relatives aux produits des récoltes et bois de chauffage issu d'une exploitation forestière, la terre, la pierre et autres types de matériaux pour les	

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

pépinières, les engrais pour les cultures et les aliments pour les élevages (catégorie 3).....	402
Sous-section 1 L'entreposage des bacs à déchet, recyclage ou à compostage.....	402
1217.1 Dispositions relatives à l'entreposage des bacs à déchet, recyclage et à compostage.....	402
1217.2 Implantation.....	402
1217.3 Écran végétal	402
1217.4 Abri à matières résiduelles	402
SECTION 9 L'ATTÉNUATION DES ODEURS LIÉES AUX USAGES ET AUX ACTIVITÉS AGRICOLES	403
Sous-section 1 Dispositions applicables au champ d'application des distances séparatrices relatives à l'atténuation des odeurs liées aux usages et aux activités agricoles	403
1218. Dispositions générales	403
1219. Distances séparatrices	403
1220. Immeuble ou bâtiment protégé	403
Sous-section 2 Droit de développement à certaines exploitations agricoles	404
1221. Dispositions générales	404
1222. Accroissement d'une exploitation agricole	404
Sous-section 3 L'application des distances séparatrices relatives aux unités d'élevage en zone agricole.....	405
1223. Dispositions générales	405
Sous-section 4 L'application des distances séparatrices	406
1224. Méthode de calcul	406
1225. Unités animales.....	407
1226. Distances de base.....	407
1227. Coefficient d'odeur par animal.....	408
1228. Type de fumier	409
1229. Type de projet	409
1230. Facteur d'atténuation.....	410
1231. L'application des distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme.....	411
SECTION 10 L'ÉLEVAGE DE CHIENS.....	411
1232. Implantation.....	411
1233. Dispositions particulières relatives aux chenils	411
1234. Dispositions particulières relatives aux enclos.....	412
SECTION 11 DISPOSITIONS APPLICABLES À L'USAGE FORESTIER ET SYLVICULTURE	412
1235. Dispositions générales applicables aux coupes forestières	412
Sous-section 1 Les coupes forestières à l'intérieur de la zone de protection du couvert boisé d'un milieu de contrainte	413
1236. Dispositions générales	413
1237. Largeur des lisières boisées.....	413
1238. Dispositions relatives aux coupes forestières en bordure d'un corridor de signature	414
Sous-section 2 Les coupes d'assainissement ou de récupération	414
1239. Dispositions générales	414
Sous-section 2.1 Les coupes forestières à l'intérieur d'une plantation.....	414
1239.1. Dispositions générales	414
1239.2. Renaturalisation	1
Sous-section 3 Les coupes forestières à l'intérieur des habitats fauniques.....	1
1240. Dispositions générales	1
1241. Héronnière	1
1242. Frayère.....	1
1243. Habitat de poissons	1
1244. Aire de ravage de cerfs de Virginie.....	1
Sous-section 4 Les chemins forestiers	415
1245. Dispositions générales	415
1246. Contrôle de l'érosion.....	415
1247. Renaturalisation	415
1248. Aménagement d'un chemin forestier	415
1249. Implantation d'un chemin forestier.....	415

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1250.	Pont.....	415
1251.	Ponceau	416
1252.	Dispositions particulières relatives à la traverse d'un cours d'eau.....	416
1253.	Dispositions particulières relatives aux traverses utilisées à l'intérieur d'un habitat de poissons	416
1254.	Dispositions particulières relatives à la réfection de chemins forestiers	416
1255.	Dispositions particulières relatives aux aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage	417
SECTION 12	DISPOSITIONS RELATIVES À LA PRODUCTION DE BOIS DE CHAUFFAGE	417
1256.	Dispositions générales	417
1257.	Dispositions particulières relatives à l'entreposage du bois de chauffage	417
SECTION 13	L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	2
1258.	Dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain	2
1259.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle.....	418
Sous-section 1	Remblai et déblai	418
1260.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	418
1261.	Modification de la topographie.....	419
1261.1	Remblai sur un terrain vacant.....	419
1262.	Sécurité.....	419
Sous-section 2	Nivellement de terrain	1
1263.	Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	1
1264.	Dimensions	420
Sous-section 3	L'extraction pour fins de réaménagement agricole	420
1265.	Dispositions générales relatives à l'extraction pour fins de réaménagement agricole.....	420
Sous-section 4	Les clôtures et les haies.....	420
1266.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies	420
1267.	Endroit autorisé	420
1268.	Dimensions	421
1269.	Matériaux autorisés	421
Sous-section 5	La plantation d'arbres.....	421
1270.	Dispositions générales relatives à la plantation d'arbres.....	421
1271.	Nombre d'arbres requis par terrain	422
1272.	Implantation.....	422
1273.	Dimensions	423
SECTION 14	L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	423
1274.	Dispositions générales applicables à l'entreposage extérieur	423
Sous-section 1	L'entreposage de bois de chauffage.....	423
1275.	Dispositions relatives à l'entreposage de bois de chauffage	423
1276.	Quantité autorisée	423
1277.	Implantation.....	423
1278.	Sécurité.....	423

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 10

CHAPITRE 10	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES DE LA CLASSE « CONSERVATION (CO) ».....	425
1279.	Traverses de rues ou de routes.....	425
SECTION 1	LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	425
1280.	Dispositions générales applicables aux bâtiments accessoires et aux constructions accessoires.....	425
Sous-section 1	Les guérites de contrôle	425
1281.	Dispositions générales relatives aux guérites de contrôle.....	425
1282.	Nombre autorisé.....	425
1283.	Implantation.....	426
1284.	Dimensions	426
1285.	Superficie	426
Sous-section 2	Les bâtiments de services.....	426
1286.	Dispositions générales relatives aux bâtiments de services.....	426
1287.	Implantation.....	426
1288.	Dimensions	426
1289.	Superficie	426
Sous-section 3	Les abris de pique-nique	426
1290.	Dispositions générales relatives aux abris de pique-nique.....	426
1291.	Implantation.....	426
1292.	Dimensions	427
1293.	Superficie	427
Sous-section 4	Les remises.....	427
1294.	Dispositions générales relatives aux remises	427
1295.	Nombre autorisé.....	427
1296.	Implantation.....	427
1297.	Dimensions	427
1298.	Superficie	427
1299.	Architecture	427
Sous-section 5	Les pavillons	427
1300.	Dispositions générales relatives aux pavillons	427
1301.	Implantation.....	428
1302.	Dimensions	428
1303.	Superficie	428
1304.	Architecture	428
Sous-section 6	Les pergolas	428
1305.	Dispositions générales relatives aux pergolas	428
1306.	Implantation.....	428
1307.	Dimensions	428
1308.	Architecture	429
Sous-section 7	Les belvédères.....	429
1309.	Dispositions générales relatives aux belvédères	429
1310.	Superficie	429
1311.	Architecture	429
SECTION 2	L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	429
1312.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle.....	429
Sous-section 1	Les clôtures et les haies.....	430
1313.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies	430
1314.	Endroit autorisé	430
1315.	Implantation.....	430
1316.	Matériaux autorisés	430
Sous-section 2	Les clôtures et les haies bornant un terrain	431
1317.	Dispositions générales relatives aux clôtures et haies bornant un terrain	431
1318.	Dimensions	431
Sous-section 3	Remblai et déblai	431

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 11

CHAPITRE 11	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES	433
SECTION 1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	433
1322.	Application	433
SECTION 2	ABROGÉ.....	433
1323.	Abrogé.....	433
SECTION 3	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE VA-132 (CŒUR DU VILLAGE)	433
1324.	Dispositions relatives à un projet intégré.....	433
SECTION 4	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES TM-156, V-532 ET V-533 (SOMMETS MONT-TREMBLANT – SECTEUR B)	433
1325.	Dispositions générales.....	433
1326.	Dispositions relatives au projet intégré.....	434
1327.	Usages	434
1328.	Densité	434
1329.	Nombre de logement ou d'unité d'hébergement par bâtiment.....	434
1330.	Nombre de bâtiment	434
1331.	Espace naturel.....	435
1332.	Allée d'accès	435
1333.	Constructions accessoires et bâtiments accessoires	435
SECTION 5	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE TM-141 (CAP TREMBLANT).....	435
1334.	Dispositions générales.....	435
1335.	Densité brute	435
1336.	Allée d'accès principale ou secondaire	435
1337.	Calcul des aires d'agrément	436
1338.	Calcul des superficies de déboisement.....	436
SECTION 6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE CA-305 (DESTINATION LAND – MONTEE RYAN ET ROUTE 117)	436
1339.	Brasserie artisanale	436
1340.	Salle de jeux de réalité virtuelle	436
SECTION 7	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE PI-313 (MANOIR FORTIN)	437
1341.	Dispositions générales.....	437
1342.	Usages	437
1343.	Nombre de bâtiments	437
1344.	Largeur de bâtiments en structure contiguë.....	437
1345.	Marge d'isolement	437
1346.	Revêtement extérieur	437
1347.	Bâtiment existant	438
SECTION 8	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT	438
Sous-section 1	Dispositions relatives à l'exemption de fournir des cases de stationnement	438
1348.	Dispositions générales.....	438
1349.	Conditions de recevabilité de la demande d'exemption	438
1350.	Frais exigés	438
1351.	Décision par le conseil municipal	438
Sous-section 2	Dispositions particulières relatives à la réduction du nombre de cases de stationnement.....	439
1352.	Dispositions générales.....	439
1353.	Dispositions dans les zones RC-347 et RC-402	439

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

SECTION 9	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU CENTRE-VILLE	440
1354.	Dispositions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
1355.	Dispositions relatives au nivellement de terrain	Erreur ! Signet non défini.
1356.	Dispositions relatives à un entrepôt servant d'atelier	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 10	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RA-410 (RUE DES PINS)	440
1357.	Dispositions générales.....	440
1358.	Éléments du plan	440
1359.	Dispositions particulières	440
1360.	Dispositions relatives à l'abattage d'arbres et aux plantations	440
SECTION 11	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RA-423 ET VR-1023 (SECTEUR AU NORD DE LA RUE DU SOMMET)	441
1361.	Revêtement extérieur	441
1362.	Toiture	441
SECTION 12	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RA-425 (SECTEUR DU CHEMIN DES GLISSADES)	441
1363.	Revêtement extérieur	441
SECTION 13	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE PI-441 (CEGEP).....	441
1364.	Dispositions générales.....	441
1365.	Bandes tampons.....	441
1366.	Aires de stationnement	441
1367.	Aires de stationnement de 100 cases et plus.....	442
1368.	Revêtement extérieur d'une serre accessoire	442
1369.	Jardins et espaces de culture	1
1370.	Bâtiment temporaire	1
1370.1	Aires de chargement et de déchargement.....	1
1370.2	Abrogé.....	Erreur ! Signet non défini.
Section 13.1 Dispositions particulières applicables aux zones IN-471 et IN-471-2 Erreur ! Signet non défini.		
1370.3	Dispositions générales	Erreur ! Signet non défini.
1370.4	Pavage.....	Erreur ! Signet non défini.
1370.5	Bordures	Erreur ! Signet non défini.
1370.6	Drainage	Erreur ! Signet non défini.
1370.7	Clôture	Erreur ! Signet non défini.
1370.8	Usages autorisés pour les classes d'usages services professionnels et bureaux (C2), Industrie légère (I-1) industrie moyenne (I-2) et industrie lourde (I-3). Erreur ! Signet non défini.	
SECTION 14	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RA-475 (SÉRÉNITÉ).....	11
1371.	Dispositions générales.....	11
1372.	Architecture des bâtiments à structure contiguë	11
1373.	Dispositions concernant la formule de développement	11
1374.	Espace à préserver à l'état naturel	11
SECTION 15	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RF-446 (LES HABITATIONS DU RUISSEAU NOIR)	11
1375.	Dispositions générales.....	11
1376.	Nombre de logements par bâtiment.....	11
1377.	Finition extérieure des bâtiments	11
1378.	Aire d'agrément	11
1379.	Remise	11
1380.	Garage	12
1381.	Allée d'accès	12
1382.	Aire de stationnement.....	12
1383.	Distribution électrique, téléphonique ou par câble.....	12
SECTION 16	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RF-455 (CLAUDE FORGET).....	12
1384.	Nombre de logements par bâtiment.....	12

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1385.	Aire de stationnement.....	12
Section 16.1	Dispositions applicables à la zone CA-463-1.....	Erreur ! Signet non défini.
1385.1	Dispositions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
1385.2	Usages complémentaires.....	Erreur ! Signet non défini.
1385.3	Dispositions applicables aux projets intégrés.....	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 17	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES V-522-1, VF-522-2, FA-522-3, VF-522-4 ET V-528 (EIDELSTEIN).....	12
1386.	Dispositions générales.....	12
1387.	Corridor biologique.....	13
1388.	Abrogé.....	13
1389.	Déboisement.....	13
SECTION 18	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES V-523-1, VF-523-3, FA-523-3, V-524-1, VF-524-2 ET V-525 (M.F.C CONSTRUCTION).....	13
1390.	Dispositions générales.....	13
1391.	Zones de fragilité environnementale.....	447
1392.	Mesures de protection de la rive des cours d'eau, milieux humides et sommets de montagne.....	447
1393.	Déboisement.....	447
SECTION 19	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES VF-537-1, FA-537-2, VF-538, VF-539-1, FA-539-2 ET FA-540 (CHEMIN CLAUDE-LEFEBVRE).....	447
1394.	Dispositions générales.....	447
1395.	Densité.....	447
1396.	Nombre maximal de logement.....	447
SECTION 20	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES RE-608 ET RE-609 (DOMAINE SAINT-BERNARD).....	447
1397.	Dispositions générales.....	447
1398.	Revêtement extérieur.....	448
1399.	Toit.....	448
1400.	Zone tampon.....	448
SECTION 21	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX COMPLEXES HÔTELIERS.....	448
1401.	Dispositions générales.....	448
1402.	Dispositions spécifiques.....	449
1403.	Implantation des bâtiments principaux.....	450
1404.	Structure.....	450
1405.	Stationnement.....	450
SECTION 22	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE TF-517 (FRANCESCHINI).....	450
1406.	Dispositions générales.....	450
1407.	Terminologie.....	450
1408.	Dispositions relatives aux usages.....	451
1409.	Dispositions relatives à l'éclairage.....	451
1410.	Dispositions relatives au terrain et aux allées d'accès.....	451
1411.	Dispositions relatives au stationnement et à l'aménagement de bandes tampon...	451
1412.	Caractéristiques spécifiques aux bâtiments principaux.....	452
SECTION 23	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES FA-575-1, TF-572-2, TM-575-3 (GOLF MANITOU).....	452
1413.	Application.....	452
1414.	Dispositions générales.....	452
1415.	Dispositions spécifiques.....	453
1416.	Dispositions relatives à un complexe hôtelier et à des résidences de tourisme.....	453
1417.	Disposition relative à un projet intégré.....	1
SECTION 23.1	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES TF- 623, TF-624, TF-625 (PROJET LE VERBIER).....	1
1417.1	Dispositions générales.....	1

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1417.2	Fondations sur pilotis	1
SECTION 24	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES	
	TM-649, TM-650 ET TM-651 (GRAND LODGE)	454
1418.	Dispositions générales.....	454
1419.	Règles générales.....	454
1420.	Stationnement autorisé sur un autre terrain que celui de l'usage desservi.....	454
SECTION 25	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES	
	TM-671, TM-672 ET TM-673 (GRAY ROCKS)	455
1421.	Dispositions générales.....	455
1422.	Dispositions relatives aux conditions d'émission de permis de construction.....	455
1423.	Dispositions relatives à la planification de chacune des zones.....	455
1424.	Densité	455
1425.	Typologies des constructions, nombre d'étages et implantations.....	455
1426.	Dispositions relatives au reboisement de certaines zones	455
1427.	Espace à préserver à l'état naturel	455
1428.	Dispositions relatives à l'accès à l'intérieur de la zone TM-671.....	455
SECTION 26	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES	
	FA-669-1, TM-669-2, TM-680 ET TM-682 (L'AIGLON DE TREMBLANT)	455
1429.	Dispositions générales.....	455
1430.	Contexte du plan d'aménagement d'ensemble	456
1431.	Généralités	456
1432.	Les éléments du plan.....	457
1433.	Formule de développement	457
1434.	Phases de construction	458
1435.	Restrictions relatives aux usages par secteur.....	458
1436.	Restrictions relatives à la structure et au nombre de bâtiments rattachés.....	458
1437.	Densité d'habitation et nombre de logements	459
1438.	Rapport bâti/terrain	459
1439.	Espace à préserver à l'état naturel	460
1440.	Bandes tampons le long du parc linéaire Le P'tit Train du Nord	461
1441.	Bandes tampons le long de la montée Ryan.....	461
1442.	Localisation des accès et des allées d'accès	462
1443.	Entreposage extérieur	463
1444.	Protection de la rive et du littoral.....	463
1445.	Protection des frayères.....	464
1446.	Restrictions relatives à l'éclairage.....	464
1447.	Travaux de mise en valeur de la faune et de la flore et interventions de renaturalisation	464
SECTION 27	NORMES PARTICULIÈRES APPLICABLES À UN PROJET INTÉGRÉ	
	D'HABITATION DANS LA ZONE V-670 (CHEMIN CHAMPAGNE).....	465
1448.	Dispositions générales.....	465
1449.	Dispositions relatives à un projet intégré.....	465
1450.	Densité brute	465
1451.	Marges minimales.....	465
1452.	Marge d'isolement entre les bâtiments implantés dans un même projet intégré et par rapport à l'allée d'accès principale	466
1453.	Allée d'accès principale ou secondaire	466
1454.	Bâtiments accessoires.....	466
1455.	Quai.....	466
1456.	Piscine.....	466
SECTION 28	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES	
	TM-679 ET TM-685 (GOLF LE MAÎTRE)	466
1457.	Dispositions générales relatives à un plan d'aménagement d'ensemble.....	466
1458.	Éléments du plan	467
1459.	Usages	468
1460.	Bâtiment	1
1461.	Distance entre les bâtiments.....	1
1462.	Distance entre un bâtiment et une allée d'accès principale ou secondaire.....	1
1463.	Rapport bâti/terrain	1

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1464.	Densité	1
1465.	Allée d'accès	1
1466.	Aire de stationnement.....	2
1467.	Quai.....	2
1468.	Superficie de terrain.....	2
SECTION 29 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE		
	AG-1015	2
1469.	Dispositions générales.....	2
1470.	Bâtiment d'habitation	3
1471.	Proximité des bâtiments d'habitation	3
1472.	Usages complémentaires à la ferme à vocation communautaire et thérapeutique	3
1473.	Constructions accessoires.....	3
1474.	Normes de sécurité particulières.....	3
SECTION 30 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE		
	AG-1027	4
1475.	Dispositions générales.....	4
1476.	Extraction pour fins de réaménagement agricole	4
SECTION 31 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE		
	V-1020 (LAC MASKINONGÉ).....	4
1477.	Dispositions générales.....	4
1478.	Bâtiments utilisés pour la pêche sur glace	4
1479.	Période d'autorisation	5
1480.	Dimensions du bâtiment	5
1481.	Architecture	5
1482.	Environnement	5
SECTION 32 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES		
	V-910-1, VF-910-2, FA-910-3, VF-910-4, V-912-1, FA-912-2, VF-912-3, VF-912-4, FA-912-5, FA-913-1, VF-913-2, VF-914, VF-915-1, FA-915-2, VF-915-3, VF-916, V-917-1, VF-917-2, VF-917-3, V-918, VF-919-1, FA-919-2, V-920-1, VF-920-2, VF-922-2, V-923-1 ET VF-923-2 (G-7).....	5
1483.	Dispositions générales.....	5
1484.	Abrogé.....	6
1485.	Profondeur de la rive et aire d'isolement par rapport à un milieu humide ou un cours d'eau.....	6
1486.	Dispositions relatives à la profondeur de la rive et à une aire d'isolement par rapport aux lacs Desmarais et de la Barbotte dans les zones VF-915-1, FA-915-2, VF-915-3, V-917-1, VF-917-2 et VF-917-3	6
1487.	Préservation des espaces naturels dans les sous-bassins versants des lacs Desmarais, Bessette et de la Barbotte.....	7
SECTION 33 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES		
	TF-508, TF-541, FA-542, FA-544, FA-549, FA-550, TM-551-1, FA-551-2, TF-552, FA-553, TF-554, FA-555-1, TF-555-2, FA-556-1, TF-556-2, FA-612, TF-613-1, FA-613-2, FA-613-3, TF-622, TF-623, TF-624, TF-625, TF-626, TO-627-1, TF-627-2, FA-627-3, FA-628, FA-629, TF-630-1, FA-630-2, TF-631, TF-632, TF-633-1, FA-633-2, TF-636, TF-637, TF-638, TF-639, TF-640, TF-641 ET TF-643 (DOMAINE DU DIABLE ET UNE PARTIE DU DOMAINE DU GÉANT)	7
Sous-section 1 Dispositions générales		7
1488.	Application	7
Sous-section 2 Dispositions relatives au plan d'aménagement d'ensemble.....		7
1489.	Dispositions générales.....	7
1490.	Terminologie.....	7
1491.	Formules de développement	8
1492.	Densité brute et nombre d'unités d'hébergement.....	8
1493.	Typologies des constructions, nombre d'étages et implantations.....	1
Sous-section 3 Dispositions relatives aux projets intégrés.....		1
1494.	Dispositions générales.....	1
1495.	Allée d'accès	1

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1496.	Bâtiment accessoire	1
Sous-section 4 Aménagement des espaces libres et protection du couvert forestier		1
1497.	Dispositions générales.....	1
1498.	Préservation des espaces naturels	2
SECTION 34 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA BASE SUD (STATION MONT TREMBLANT, ZONES TO-812, TO-815 ET TO-821).....		2
Sous-section 1 Dispositions générales		2
1499.	Application	2
Sous-section 2 Dispositions spécifiques		2
1500.	Usages autorisés dans les zones TO-812, TO-815 et TO-821.....	2
1 500.1	Usage spécifiquement exclu.....	Erreur ! Signet non défini.
1501.	Dispositions relatives à la superficie maximale des commerces	4
1502.	Superficie maximale	4
1503.	Dispositions relatives à la distance entre les bâtiments principaux	4
Sous-section 3 Dispositions relatives à un bâtiment patrimonial ou historique.....		5
1504.	Dispositions relatives au déplacement d'un bâtiment patrimonial ou historique	5
1505.	Modification du bâtiment.....	5
1506.	Modification des saillies	5
1507.	Matériaux prohibés	5
Sous-section 4 Dispositions relatives au stationnement hors rue.....		5
1508.	Nombre de cases requises	5
1509.	Cases requises en souterrain	6
1510.	Localisation des cases de stationnement.....	6
1511.	Aménagement des aires de stationnement.....	6
Sous-section 5 Dispositions relatives aux aires de chargement et de déchargement		7
1512.	Nombre requis	7
Sous-section 6 Dispositions relatives au lac Miroir		7
1513.	Construction en bordure du lac miroir	7
Sous-section 7 Dispositions relatives à la mixité des usages.....		7
1514.	Établissement de la mixité	7
Sous-section 8 Dispositions relatives à l'architecture des bâtiments.....		7
1515.	Matériaux de toiture	7
1516.	Matériaux de revêtement des murs extérieur	8
1517.	Dispositions relatives à la pente de toiture.....	8
Sous-section 9 Dispositions relatives à la protection du milieu naturel pour la zone TO-818.....		8
1518.	Rampe de mise à l'eau, port et quai	8
1519.	Dispositions relatives au parc-plage	8
1520.	Guérite de contrôle	8
1521.	Camping	8
1522.	Stationnement	8
SECTION 35 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU CAMP NORD (STATION MONT TREMBLANT, ZONE TO-800).....		9
1523.	Application.....	9
1524.	Dispositions relatives aux implantations situées dans le secteur environnant d'un équipement de traitement des eaux usées	9
SECTION 36 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU VERSANT SOLEIL (STATION MONT TREMBLANT, ZONES RE-214, TM-610, FA-610-2, TO- 801, TO-801-1, TO-802, TO-803, TO-804, TO-805, TO-805-1, TO-805- 2, TO-805-3, TO-806 ET TO-807))		9
Sous-section 1 Dispositions générales		9
1525.	Application	9
1526.	Terminologie.....	9
Sous-section 2 Dispositions relatives au projet intégré		10
1527.	Dispositions générales.....	10
1528.	Situation de desserte	11
1529.	Nombre de bâtiments par projet.....	11
1530.	Bâtiment	11
1531.	Terrain.....	11

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1532.	Marge minimale	11
1533.	Marge d'isolement	11
1534.	Aire d'agrément	12
1535.	Accessibilité aux véhicules d'urgence	12
1536.	Stationnement	12
1537.	Distribution électrique, téléphonique ou par câble	12
Sous-section 3	Dispositions relatives aux usages autorisés	12
1538.	Usages	12
1539.	Dispositions relatives à la mixité des usages	14
Sous-section 3.1	Dispositions relatives à l'usage « casino » et ses usages complémentaires	14
1539.1	Usages	Erreur ! Signet non défini.
1539.2	Passerelle	Erreur ! Signet non défini.
1539.3	Marges	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 4	Dispositions relatives au site temporaire d'entreposage de terre et de roche et de concassage de pierre	15
1540.	Endroits autorisés	15
1541.	Localisation	15
1542.	Accès	15
1543.	Bande boisée	492
1544.	Réaménagement du site	492
1545.	Renouvellement	492
Sous-section 5	Dispositions relatives aux bâtiments et aux constructions	492
1546.	Distance entre les bâtiments et constructions	492
1547.	Mezzanine	492
1548.	Matériaux de toiture	492
Sous-section 6	Dispositions relatives aux boîtes postales	492
1549.	Dispositions relatives aux boîtes postales	492
Sous-section 7	Dispositions relatives à la densité et au nombre d'unités d'hébergement	492
1550.	Densité brute et nombre d'unités d'hébergement	492
Sous-section 8	Dispositions relatives au stationnement hors rue	492
1551.	Nombre de cases requises	492
1551.1	Cases de stationnement en tandem	492
1551.2	Allée de circulation d'une aire de stationnement de 20 cases et moins située dans les zones TO-804, TO-805-2 et TO-805-3	493
1552.	Localisation des cases de stationnement	493
1553.	Permanence des cases de stationnement	493
1554.	Aménagement d'une aire de stationnement	493
1555.	Aménagement d'une aire de stationnement extérieur de 100 cases et plus	494
1556.	Accès à un terrain de stationnement de 250 cases et plus	495
1557.	Stationnement souterrain	495
Sous-section 9	Dispositions relatives à une porte cochère ou construction au-dessus d'une rue	496
1558.	Hauteur	496
1558.1	Marges	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 10	Dispositions relatives aux aires de chargement et de déchargement	496
1559.	Nombre requis	496
1560.	Localisation	496
Sous-section 11	Dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres et à la protection du couvert forestier	497
1561.	Dispositions générales	497
1562.	Préservation des espaces naturels	497
Sous-section 12	Dispositions relatives au chemin Duplessis	497
1563.	Dispositions relatives à la coupe d'arbres	497
1564.	Bande tampon	497
Sous-section 13	Dispositions applicables aux rives, littoral, lac et cours d'eau	498
1565.	Lacs et cours d'eau à débit régulier ou intermittent et ceux faisant l'objet de dispositions particulières	498
1566.	Dispositions générales applicables aux constructions, ouvrages ou travaux sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau	498

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1567.	Dispositions générales applicables aux constructions, ouvrages ou travaux sur les rives des lacs et cours d'eau.....	498
1568.	Largeur d'un sentier ou escalier menant à un plan d'eau.....	498
1569.	Dispositions particulières applicables à un cours d'eau dérivé ou à un lac artificiel	498
Sous-section 14	Dispositions relatives aux travaux dans une frayère.....	499
1570.	Dispositions applicables à une frayère dans la zone TO-807.....	499
Sous-section 15	Dispositions particulières relatives aux travaux de déblai ou de remblai.....	499
1571.	Modulation des terrains.....	499
Sous-section 16	Usage spécifiquement exclu.....	Erreur ! Signet non défini.
1571.1	Usage spécifiquement exclu.....	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 37	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA ZONE TO-820 (Q-ESTATE).....	499
1572.	Dispositions générales.....	499
1573.	Bâtiments principaux.....	499
1574.	Terrain.....	499
1575.	Densité et nombre de bâtiments.....	499
1576.	Allée d'accès.....	499
1577.	Bâtiment communautaire.....	500
1578.	Espaces naturels, boisés et reboisés.....	500
1579.	Bande aménagée.....	500
1580.	Marge de recul.....	500
1581.	Espace de stationnement.....	500
1582.	Densité.....	500
1583.	Façade des bâtiments.....	500
SECTION 38	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS À USAGES MIXTES (ZONES VA-116, VA-117, VA-118, RA-119, VA-123, VA-218, VA-132, VA-135, VA-136, CV-324, CV-325, CA-329, CV-332, CV-332-1, CV-335, CV-337, CV-338, CV-339, CV-340, RC-347, RC-401, RC-402, CV-416, CV-427, CV-429, CV-433, CA-466, TV-696, TV-697, TO-815).....	1
1584.	Dispositions générales.....	1
1585.	Règle de mixité des usages.....	1
1586.	Espace intérieur de fabrication et de production.....	501
SECTION 39	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA ZONE CV-428 (HAVRE DES CHUTES).....	501
1587.	Dispositions générales.....	501
1588.	Matériaux de finition extérieur.....	501
1589.	Clôture.....	502
1590.	Garage.....	502
1591.	Stationnement.....	502
SECTION 40	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA ZONE CV-430 (CASCADES DU ROCHER).....	502
1592.	Dispositions générales.....	502
1593.	Les éléments du plan.....	502
1594.	Usages.....	502
1595.	Autres éléments relatifs au plan d'aménagement d'ensemble.....	503
SECTION 41	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA ZONE CA-468 (MÉTRO - PROVIGO).....	503
1596.	Dispositions générales.....	503
1597.	Dispositions particulières.....	503
1598.	Éléments du plan.....	503
1599.	Usages.....	503
1600.	Rive.....	504
1601.	Implantation des bâtiments.....	504
1602.	Bande tampon.....	504
SECTION 42	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA ZONE CA-431 (BROOKLINE).....	504
1603.	Dispositions générales.....	504

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1604.	Mise en contexte	504
1605.	Éléments du plan d'aménagement d'ensemble.....	504
1606.	Dispositions relatives aux usages	504
1607.	Dispositions relatives au milieu naturel	505
1608.	Aspect visuel	505
SECTION 43	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA ZONE CA-465 (CLAUDE FORGET).....	505
1609.	Dispositions générales.....	505
1610.	Accès.....	505
1611.	Aire tampon	505
SECTION 44	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES AF-1013, AF-1014, AF-1018-1 ET AF-1030-1 (ZONES AGROFORESTIÈRES).....	505
1612.	Dispositions générales.....	505
1613.	Usages autorisés	505
1613.1	Distance séparatrice et marge latérale.....	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 45	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES AG- 1014-1, AG-1014-2, AG-1015, AG-1018, AG-1026, AG-1027, AG- 1028, AG-1029 ET AG-1030 (ZONES AGRICOLES).....	506
1614.	Dispositions générales.....	506
1615.	Usages autorisés	506
SECTION 46	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES CA- 461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 (Carrière Miller).....	Erreur ! Signet non défini.
1615.1	Dispositions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.2	Les éléments du plan.....	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 1	Les usages.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.3	L'usage « carrière »	Erreur ! Signet non défini.
1615.4	Les usages connexes à l'usage « carrière »	Erreur ! Signet non défini.
1615.5	Les activités accessoires à l'usage « carrière »	Erreur ! Signet non défini.
1615.6	Matériaux ou matière dangereuse	Erreur ! Signet non défini.
1615.7	Phases de développement	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 2	Circulation	Erreur ! Signet non défini.
1615.8	Localisation et tracé des voies de circulation	Erreur ! Signet non défini.
1615.9	Rue privée – accès principal depuis la route 117.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.10	Allée d'accès – accès principal à l'aire d'exploitation de la carrière.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.11	Allée d'accès – accès secondaire à l'aire d'exploitation de la carrière.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.12	Fermeture du chemin du Domaine-Lachance	Erreur ! Signet non défini.
1615.13	Aménagement d'une barrière infranchissable derrière le 169, route 117.....	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 3	Environnement.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.14	Plancher d'exploitation de l'aire d'exploitation de la carrière.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.15	Gestion des matières en suspension et des hydrocarbures.....	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 4	Protection du paysage et aménagement de terrain.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.16	Sommet de montagne	6
1615.17	Dispositions applicables au réaménagement de la paroi ouest.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.18	Dispositions applicables à l'aménagement des paliers dans l'aire d'exploitation.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.18.1	Disposition applicable à la rive du lac situé sur le lot 4 794 569.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.19	Visibilité à partir d'un corridor de signature	Erreur ! Signet non défini.
1615.20	Renaturalisation d'une partie du chemin du Domaine-Lachance.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.21	Plantation d'arbres.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.22	Sécurité des lieux avoisinant l'aire d'exploitation	Erreur ! Signet non défini.
1615.23	Restauration du sol à la fin de l'exploitation	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 5	Bande tampon.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.24	Dispositions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.25	L'aménagement d'une bande tampon.....	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 47	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES CA-426 et CA-473 (PROMENADES TREMBLANT - PHASE 3 - DÉVELOPPEMENT BROOKLINE).....	Erreur ! Signet non défini.
1615.26	Dispositions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.27	Dispositions relatives aux usages autorisés.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.27.1	Usages spécifiquement exclu	Erreur ! Signet non défini.

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

SECTION 48	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE CL-302 (rue Napoléon)	Erreur ! Signet non défini.
1615.28	Dispositions générales relatives aux murs de soutènement et aux talus aménagés	Erreur ! Signet non défini.
1615.29	Endroit autorisé	Erreur ! Signet non défini.
1615.30	Dimensions.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.31	Matériaux.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.32	Aménagement paysager.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.33	Sécurité	Erreur ! Signet non défini.
1615.34	Délai	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 49	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES RT-713 ET RT-713-1 (PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD)	Erreur ! Signet non défini.
1615.35	Application.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.36	Les constructions, ouvrages ou travaux.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.37	Les croisements véhiculaires à niveau.....	Erreur ! Signet non défini.
Section 50	DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE TO-618-1 (Refuge du Cerf)	Erreur ! Signet non défini.
1615.38	Dispositions générales	13
1615.39	Superficie de plancher.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.40	Architecture.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.41	Bâtiments accessoires autorisés	Erreur ! Signet non défini.
1615.42	Équipements accessoires.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.43	Balcons	Erreur ! Signet non défini.
Section 51	DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE TF-642 (B.I.T)	Erreur ! Signet non défini.
1615.44	Dispositions générales	Erreur ! Signet non défini.
1615.45	Usage complémentaire	Erreur ! Signet non défini.
1615.46	Bâtiment accessoire.....	Erreur ! Signet non défini.
Section 52	Dispositions applicables à la zone RA-349-1 (rue Émond)	Erreur ! Signet non défini.
1615.47	Dispositions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.48	Dispositions relatives au projet intégré.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.49	Nombre de bâtiments	Erreur ! Signet non défini.
1615.50	Architecture	Erreur ! Signet non défini.
1615.51	Dispositions sur le nombre d'étage et hauteur des bâtiments	Erreur ! Signet non défini.
1615.52	Dispositions relatives aux bâtiments accessoires détachés	Erreur ! Signet non défini.
1615.53	Zones tampon.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.54	Accès pour véhicules d'urgence	Erreur ! Signet non défini.
1615.55	Stationnement	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 53	DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE CA-309	Erreur ! Signet non défini.
1615.56	Dispositions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 1	Dispositions relatives à l'usage saisonnier pour la location d'embarcations nautiques non motorisée	Erreur ! Signet non défini.
1615.57	Usage saisonnier pour location d'embarcations nautiques non motorisées	Erreur ! Signet non défini.
1615.58	Bâtiments et constructions accessoires	Erreur ! Signet non défini.
1615.59	Pavage et bordures pour le stationnement	Erreur ! Signet non défini.
1615.60	Normes concernant les quais	Erreur ! Signet non défini.
1615.61	Protection de la bande riveraine	Erreur ! Signet non défini.
1615.62	Affichage	Erreur ! Signet non défini.
Sous-section 2	Dispositions relatives à l'usage entrepreneur général	Erreur ! Signet non défini.
1615.62.1	Entreposage en cour et marge avant.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.62.2	Implantation de l'entreposage.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.62.3	Clôture.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.62.4	Aménagement paysager.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.62.5	Allée d'accès	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 54	DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE V-931	Erreur ! Signet non défini.
1615.63	Dispositions générales	Erreur ! Signet non défini.
1615.64	Les usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers	Erreur ! Signet non défini.
1615.65	Enseignes	Erreur ! Signet non défini.
SECTION 55	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE IN-471-2.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.66	Dispositions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.67	Dispositions relatives au nombre de bâtiments principaux	Erreur ! Signet non défini.
1615.68	Dispositions relatives à la division d'un bâtiment en plusieurs locaux	Erreur ! Signet non défini.
1615.69	Entreposage dans la cour avant	Erreur ! Signet non défini.

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

SECTION 56	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RF-300-1	Erreur ! Signet non défini.
1615.70	Dispositions générales.....	Erreur ! Signet non défini.
1615.71	Dispositions relatives au nombre maximal d'unité de logement	19
1615.72	Dispositions relatives au stationnement	Erreur ! Signet non défini.
1615.73	Zone tampon avec le lot 4 649 209.....	Erreur ! Signet non défini.

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 12

CHAPITRE 12	DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ARCHITECTURE	507
SECTION 1	ARCHITECTURE D'UNE CONSTRUCTION	507
1616.	Dispositions générales	507
1617.	Dispositions relatives aux bâtiments principaux ayant fait l'objet d'un déménagement	507
1618.	Dispositions relatives aux bâtiments comportant des unités contiguës	507
1618.1	Façade des bâtiments	Erreur ! Signet non défini.
1619.	Dispositions relatives à l'implantation et à l'orientation des bâtiments	508
SECTION 2	REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT	508
1620.	Dispositions générales relatives au revêtement extérieur d'un bâtiment	508
1621.	Méthode de calcul	508
1622.	Matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les murs	508
1623.	Matériaux de revêtement extérieur autorisés pour une serre	509
1624.	Proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur	509
1625.	Dispositions particulières concernant l'installation de certains matériaux de revêtement extérieur	511
1626.	Matériaux de revêtement de toiture autorisés	512
1627.	Mur de fondation	512
1628.	Fondation sur pieux ou pilotis	512
1629.	Construction et équipement hors toit	512
1630.	Réservoir hors terre	512
1631.	Cheminée	512
1632.	Traitement du métal	512
SECTION 3	FENESTRATION	512
1633.	Proportions minimales de fenestration requises	512
SECTION 4	HARMONIE ARCHITECTURALE DES BÂTIMENTS	514
1634.	Dispositions particulières concernant les bâtiments à caractère patrimonial ou historique	514
1635.	Dispositions particulières concernant l'installation de cordons, tubes lumineux ou tout autre dispositif similaire	514
SECTION 5	DISPOSITIONS POUR LES TOITS PLATS	1
1635.1	Couleur autorisée pour les toits plats	1
1635.2	Évacuation des eaux	1
1635.3	Toit vert	1

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 13

CHAPITRE 13	DISPOSITIONS APPLICABLES À L’AFFICHAGE	515
SECTION 1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	515
1636.	Domaine d’application	515
1637.	Généralités	515
1638.	Entretien d’une enseigne	515
1639.	Enlèvement	1
1640.	Enseignes autorisées sans certificat d’autorisation	516
1641.	Enseignes autorisées avec certificat d’autorisation	2
1642.	Drapeaux autorisés avec certificat d’autorisation	2
1643.	Enseignes prohibées	523
1644.	Endroits où l’affichage est prohibé	524
1645.	Matériaux de support autorisés pour une enseigne	525
1646.	Matériaux de support prohibés pour une enseigne publicitaire	525
1647.	Matériaux autorisés pour un socle d’enseigne	526
1648.	Éclairage d’enseignes prohibé	526
1649.	Alimentation électrique et ancrage d’une enseigne	526
1650.	Mesures relatives à la protection du ciel nocturne	527
1651.	Les enseignes sur poteau ou socle	527
1652.	Aire d’isolement	527
1652.1	Dégagement au sol d’une enseigne	527
SECTION 2	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	527
Sous-section 1	Disposition applicables par types de zones	528
1653.	Normes par zones	528
1654.	Normes supplémentaires applicables pour terrains adjacents à la route 117 pour les zones CA, CL, IN, PI, RC, RT, TF, TM, TV et EX	530
1655.	supprimé	530
1656.	supprimé	530
1657.	supprimé	530
1658.	supprimé	530
1659.	supprimé	530
1660.	supprimé	530
1661.	supprimé	530
1662.	supprimé	531
1663.	supprimé	531
1664.	supprimé	531
1665.	supprimé	531
1666.	supprimé	531
1667.	supprimé	531
1668.	supprimé	531
1669.	supprimé	531
1670.	supprimé	531
1671.	supprimé	531
1672.	supprimé	531
1673.	supprimé	531
1674.	supprimé	531
1675.	supprimé	531
1676.	supprimé	531
1677.	supprimé	531
1677.1	supprimé	531
1677.2	supprimé	531
1677.3	supprimé	531
1677.4	supprimé	531
1677.5	supprimé	531
1677.6	supprimé	531
1677.7	supprimé	531
SECTION 2.1	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR DE STATION MONT-TREMBLANT	1
1677.8	Types d’enseignes	1
1677.9	Normes	1
SECTION 3	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA BASE SUD	532

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

Sous-section 1	Enseignes dans les zones TO-808, TO-812, TO-820, TO-822 et TO-823.....	532
1678.	Zones assujetties.....	532
1679.	Nombre et type.....	532
1680.	Superficie.....	532
1681.	Matériaux.....	532
1682.	Éclairage.....	533
Sous-section 2	Enseignes dans les zones TO-809, TO-810, TO-811, TO-813, TO-817, TO-818, TO-814 et TO-816.....	533
1683.	Zones assujetties.....	533
1684.	Nombre et type.....	533
1685.	Superficie.....	533
1686.	Hauteur.....	533
1687.	Matériaux.....	533
1688.	Éclairage.....	533
1689.	Enseignes spécifiquement prohibées.....	533
Sous-section 3	Enseignes dans les zones TO-815, TO-819 ET TO-821.....	533
1690.	Zones assujetties.....	533
1691.	Nombre et type.....	533
1692.	Superficie.....	534
1693.	Localisation.....	534
1694.	Hauteur.....	534
1695.	Dispositions spécifiques.....	534
Sous-section 4	Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation dans les zones TO-620, TO-627-1, TO-809, TO-810, TO-811, TO-813, TO-815, TO-816 et TO-821.....	1
1695.1	Zones assujetties.....	1
1695.2	Types d'enseignes.....	1
1695.3	Normes.....	1
SECTION 4	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LA ZONE TOURISTIQUE – VERSANT SOLEIL ET DU CAMP NORD.....	535
1696.	Zones assujetties.....	535
Sous-section 1	Enseigne portative directionnelle sur chevalet.....	535
1697.	Zones assujetties.....	535
1698.	Nombre.....	535
1699.	Superficie.....	535
1700.	Dispositions spéciales.....	535
Sous-section 2	Enseigne portative sur chevalet.....	535
1701.	Zones assujetties.....	535
1702.	Nombre.....	535
1703.	Localisation.....	536
1704.	Superficie.....	536
1705.	Dispositions spéciales.....	536
Sous-section 3	Enseigne des usages de la classe « commerce (C) » autre qu'un usage du groupe « commerce hébergement (C-8) ».....	536
1706.	Zones assujetties.....	536
1707.	Typologie des établissements commerciaux.....	536
1708.	Nombre d'enseignes autorisées par établissement.....	537
1709.	Type et superficie d'enseignes autorisées.....	537
1710.	Hauteur.....	538
Sous-section 4	Enseigne des usages de la classe « habitation (H) » et du groupe d'usage « commerce d'hébergement (C-8) ».....	538
1711.	Zones assujetties.....	538
1712.	Nombre.....	538
1713.	Localisation.....	538
1714.	Type et superficie d'enseignes autorisés.....	538
1715.	Hauteur des enseignes sur poteaux ou socle.....	538
Sous-section 5	Enseigne permanente identifiant un projet domiciliaire.....	539
1716.	Zones assujetties.....	539
1717.	Nombre.....	539
1718.	Superficie.....	539

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1719.	Hauteur	539
1720.	Éclairage	539
1721.	Dispositions spécifiques	539
Sous-section 6	Enseigne et affiche à des fins mercantiles.....	539
1722.	Zone assujettie	539
Sous-section 7	Enseigne-clôture temporaire	539
1723.	Zones assujetties.....	539
1724.	Dispositions particulières	539
Sous-section 8	Affichage le long du chemin Duplessis	540
1725.	Zones assujetties.....	540
1726.	Superficie et nombre	540
1727.	Hauteur	540
Sous-section 9	Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation	540
1727.1	Types d'enseignes.....	540
1727.2	Normes.....	1
SECTION 5	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENSEIGNES D'OPINION	1
1728.	Type	1
1729.	Nombre	1
1730.	Superficie	1
SECTION 6	DISPOSITIONS RELATIVES À L’AFFICHAGE À L’INTÉRIEUR D’UN CORRIDOR DE SIGNATURE	541
Sous-section 1	Dispositions générales applicables aux corridors de signature.....	541
1731.	Dispositions générales.....	541
1732.	Localisation sur un mur d'une enseigne rattachée au bâtiment.....	541
Sous-section 2	Dispositions particulières applicables à certains tronçons des corridors de signature	541
1733.	Tronçon 1 — Chemin Duplessis	541
1734.	Tronçon 6 — Chemin du Village entre la fin de la Pinède et la montée Ryan	542
1735.	Tronçon 10 — montée Ryan entre la rue Joseph-Thibault et la rue Labelle.....	542
1736.	Tronçon 11 — montée Ryan entre la rue Labelle et le chemin du Village	543
1737.	Tronçon 15 — rue Labelle entre la limite nord du périmètre urbain et la rue Wheeler.....	544
1738.	Tronçon 16 — rue Labelle entre la rue Wheeler et la montée Ryan.....	544
1739.	Tronçon 27 — Le Boulé entre la limite est du territoire et le chemin du Domaine-Millette	545
SECTION 7	DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES DÉROGATOIRES.....	545
1740.	Dispositions générales.....	545
SECTION 8	DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES D’UN GÎTE DU PASSANT	Erreur ! Signet non défini.
1740.1.	Nombre	Erreur ! Signet non défini.
1740.2.	Superficie	Erreur ! Signet non défini.
1740.3.	Hauteur	Erreur ! Signet non défini.
1740.4.	Éclairage	Erreur ! Signet non défini.



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-102
concernant le zonage

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 14

CHAPITRE 14	DISPOSITIONS APPLICABLES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE.....	547
SECTION 1	DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERVENTIONS AUTORISÉES DANS LE LITTORAL ET SUR LA RIVE	547
Sous-section 1	Dispositions relatives aux interventions dans le littoral	547
1741.	Dispositions générales	547
1742.	Ouvrages autorisés dans le littoral.....	547
Sous-section 2	Dispositions relatives aux interventions sur la rive.....	548
1743.	Dispositions générales	548
1743.1	(Profondeur d'une rive).....	548
1744.	Ouvrages et travaux relatifs à la végétation sur une rive	1
1745.	Autres ouvrages et travaux autorisés sur une rive	2
1746.	Culture du sol à des fins d'exploitation agricole, épandage de fumier et piétinement par le bétail sur une rive	3
Sous-section 3	Dispositions particulières applicables à proximité des lacs et des cours d'eau	3
1747.	Dispositions générales	3
1748.	Délimitation de la rive	4
1749.	Implantation des bâtiments.....	4
1750.	Implantation des systèmes de traitement des eaux usées	4
1751.	Implantation d'une allée d'accès et d'une aire de stationnement	5
Sous-section 4	Dispositions relatives à la renaturalisation d'une rive	5
1752.	Dispositions générales	5
1753.	Renaturalisation de la rive	5
1754.	Mode d'ensemencement et de plantation	6
1755.	Délais de réalisation	6
1756.	Types de végétaux autorisés	6
1757.	Remplacement des végétaux dans la rive	12
1758.	Rive endommagée suite à un ouvrage	12
1759.	Dispositions d'exceptions	12
SECTION 2	DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES	13
1760.	Constructions, ouvrages, travaux de déblai ou de remblai, de dragage ou d'extraction dans un milieu humide.....	13
1761.	Bande de protection relative à un milieu humide non adjacent à un lac ou cours d'eau	13
SECTION 3	DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES INONDABLES.....	13
1762.	Dispositions générales	13
1763.	Dispositions relatives à une zone d'inondation visée par un projet de services administratifs et communautaire.....	14
1764.	Cotes d'élévation des sites relevés dans une zone d'inondation	14
1765.	Constructions, bâtiments et ouvrages régis dans une zone d'inondation à risque élevé	15
1766.	Constructions, bâtiments et ouvrages régis dans une zone d'inondation à risque modéré.....	563
1767.	Constructions, bâtiments ou ouvrages régis dans une zone d'inondation à risque élevé, selon la procédure de dérogation	1
1768.	Mesures d'immunisation	2
SECTION 4	DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES PRÉSENTANT DES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN	2
1769.	Dispositions générales	2
1770.	Constructions, bâtiments ou ouvrages régis dans une zone à risque de mouvement de terrain.....	2
SECTION 5	DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES PRISES D'EAU POTABLE	566
1771.	Dispositions relatives à la protection des prises d'eau potable	566
SECTION 6	DISPOSITIONS RELATIVES AU LAC TREMBLANT.....	566



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-102
concernant le zonage

1772.	Dispositions relatives au lac Tremblant.....	566
SECTION 7	DISPOSITIONS RELATIVES À LA HÉRONNIÈRE ET AUX FRAYÈRES.....	566
1773.	Dispositions applicables aux héronnières	566
1774.	Dispositions relatives aux frayères	566
SECTION 8	DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS.....	567
1775.	Préservation des espaces naturels.....	567
1776.	Délimitation de l'aire de déboisement.....	1
1777.	Renaturalisation d'un terrain.....	1
1778.	Mode d'ensemencement et de plantation	568
1779.	Dimensions des végétaux.....	568
1780.	Délais de réalisation	568
1781.	Remplacement des végétaux	568
SECTION 9	DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES ARBRES.....	569
1782.	Préservation des arbres existants.....	569
1783.	Protection des boisés dans la zone d'inondation	569
1784.	Ceinture de sauvegarde d'un arbre	569
1785.	Coupe des arbres sur la propriété publique.....	569
1786.	Abattage et étêtage d'arbres	569
1787.	Visibilité des constructions par rapport aux voies de circulation et des lacs.....	570
1788.	Restrictions à la plantation.....	570
1789.	Normes de dégagement.....	571
SECTION 10	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES VOIES DE CIRCULATION	571
1790.	Domaine d'application	571
1791.	Zone tampon	572
1792.	Protection du boisé.....	572
1793.	Mesures de renaturalisation	572
1794.	Ouvrages spécifiquement autorisés.....	572
SECTION 11	DISPOSITIONS RELATIVES AUX CORRIDORS DE SIGNATURE.....	573
1795.	Aménagement le long de certains corridors de signature	573
1796.	Entreposage extérieur le long de certains corridors de signature.....	573
Sous-section 1	Dispositions relatives aux accès.....	574
1797.	Nombre	574
1798.	Dispositions particulières à certains tronçons de corridor de signature.....	574
1799.	Dispositions relatives à la largeur des accès	575
1800.	Dispositions d'exception	576
Sous-section 2	Dispositions relatives à l'abattage d'arbres le long de certains corridors de signature	576
1801.	Domaine d'application	576
1802.	Dispositions relatives à l'abattage d'arbres.....	576
Sous-section 3	Dispositions particulières applicables à la bande de protection des corridors de signature	577
1803.	Dispositions générales	577
1804.	Bande de protection du corridor de signature	577
1805.	Aire d'isolement.....	577
1806.	Protection du boisé.....	578
1807.	Ouvrages spécifiquement autorisés.....	578
1808.	Ouvrage visé par la renaturalisation	578
1809.	Mesures de renaturalisation	579
1810.	Disposition d'exception.....	579
Sous-section 4	Dispositions spécifiques au tronçon 1 — chemin Duplessis	580
1811.	Bande de protection	580
1812.	Aménagement.....	580
1813.	Nombre d'arbres.....	580
Sous-section 5	Dispositions spécifiques au tronçon 2 — chemin du Village entre la pinède et le cimetière	580
1814.	Bande de protection	580



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-102
concernant le zonage

1815. Nombre d'arbres.....	581
Sous-section 6 Dispositions spécifiques au tronçon 3 — chemin du Village, fenêtre sur le lac Mercier.....	581
1816. Aménagement.....	581
1817. Bande de protection	581
1818. Nombre d'arbres.....	582
Sous-section 7 Dispositions spécifiques au tronçon 5 — du 2000, chemin du Village jusqu'au chemin de l'Horizon.....	582
1819. Nombre d'arbres.....	582
Sous-section 8 Dispositions spécifiques au tronçon 6 — chemin du Village entre la fin de la pinède et la montée Ryan.....	583
1820. Bande de protection	583
1821. Aménagement.....	583
1822. Nombre d'arbres.....	583
Sous-section 9 Dispositions spécifiques aux tronçons 7 et 8 — chemin du Village entre le chemin de l'Horizon et la montée Ryan	583
1823. Bande de protection	584
1824. Aménagement.....	584
1825. Nombre d'arbres.....	584
Sous-section 10 Dispositions spécifiques au tronçon 9 — montée Ryan entre la route 117 et la rue Joseph-Thibault.....	584
1826. Bande de protection	585
1827. Aménagement.....	585
1828. Nombre d'arbres.....	585
Sous-section 11 Dispositions spécifiques au tronçon 10 — montée Ryan entre la rue Joseph-Thibault et la rue Labelle	585
1829. Bande de protection	586
1830. Aménagement.....	586
1831. Infrastructures d'utilités publiques.....	586
Sous-section 12 Dispositions spécifiques au tronçon 11 — montée Ryan entre la rue Labelle et le chemin du Village.....	586
1832. Bande de protection	587
1833. Aménagement.....	587
1834. Infrastructures d'utilités publiques.....	587
Sous-section 13 Dispositions spécifiques au tronçon 14 — rue Labelle entre l'impasse des Cigales et la limite nord du périmètre urbain.....	587
1835. Bande de protection du corridor de signature	588
1836. Nombre d'arbres.....	588
Sous-section 14 Dispositions spécifiques au tronçon 15 — rue Labelle entre la limite nord du périmètre urbain et la rue Wheeler	588
1837. Bande de protection	588
1838. Aménagement.....	589
1839. Nombre d'arbres.....	589
Sous-section 15 Dispositions spécifiques au tronçon 16 — rue Labelle entre la rue Wheeler et la montée Ryan.....	589
1840. Bande de protection	589
1841. Aménagement.....	590
1842. Nombre d'arbres.....	590
Sous-section 16 Dispositions spécifiques au tronçon 17 — Parc linéaire Le P'tit Train du Nord	590
1843. Bande de protection	590
1844. Aménagement.....	590
1845. Nombre d'arbres.....	590
1846. Infrastructures d'utilités publiques.....	590
Sous-section 17 Dispositions spécifiques au tronçon 18 — routes 323 et 327 entre la route 117 sud et la limite sud du territoire.....	591
1847. Bande de protection	591
1848. Aménagement.....	591
1849. Nombre d'arbres.....	591
Sous-section 18 Dispositions spécifiques au tronçon 19 — route 117 entre les lignes de transport d'électricité et la rivière du Diable	591



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-102
concernant le zonage

1850. Bande de protection	592
1851. Aménagement paysager	592
1852. Nombre d'arbres.....	592
Sous-section 19 Dispositions spécifiques au tronçon 20 — route 117 entre la rivière du Diable et la montée Ryan	592
1853. Bande de protection	593
1854. Aménagement.....	593
1855. Nombre d'arbres.....	593
Sous-section 20 Dispositions spécifiques au tronçon 21 — route 117 entre la montée Ryan et la limite ouest du territoire	593
1856. Bande de protection	594
1857. Aménagement.....	594
1858. Nombre d'arbres.....	594
Sous-section 21 Dispositions spécifiques au tronçon 22 — rue de Saint-Jovite entre la route 117 et le 614, rue de Saint-Jovite	594
1859. Bande de protection	594
1860. Nombre d'arbres.....	594
Sous-section 22 Dispositions spécifiques au tronçon 24 — rue de Saint-Jovite entre la rivière du Diable et la route 117.....	595
1861. Bande de protection	595
1862. Nombre d'arbres.....	595
Sous-section 23 Dispositions spécifiques au tronçon 26 — Axe central	595
1863. Aménagement.....	595
1864. Nombre d'arbres.....	595
1865. Infrastructures d'utilités publiques.....	595
Sous-section 24 Dispositions spécifiques au tronçon 27 — Le Boulé entre la limite est du territoire et le chemin du Domaine-Millette	595
1866. Bande de protection	595
1867. Aménagement.....	595
1868. Nombre d'arbres.....	596
1869. Infrastructures d'utilités publiques.....	596
Sous-section 25 Dispositions spécifiques au tronçon 28 — route 117 entre la limite est du territoire et le chemin du Domaine-Lachance	596
1870. Bande de protection	596
1871. Nombre d'arbres.....	596
SECTION 12 DISPOSITIONS RELATIVES AUX RAVAGES DE CERFS DE VIRGINIE	596
1872. Dispositions générales	596
1873. Interdiction relative aux clôtures	597
1874. Dispositions particulières applicables dans une zone « Faunique (FA) ».....	597
1874.9 Exceptions.....	4
SECTION 13 DISPOSITIONS RELATIVES AU RESPECT DE LA TOPOGRAPHIE NATURELLE.....	602
Sous-section 1 Nivellement de terrain	602
1875. Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	602
1876. Dimensions	602
Sous-section 2 Contrôle des eaux de ruissellement et de l'érosion	602
1877. Dispositions relatives au contrôle des eaux de ruissellement	602
1878. Dispositions relatives aux mesures de mitigation.....	603
SECTION 14 DISPOSITIONS RELATIVES AUX SITES D'EXTRACTION	606
1879. Dispositions générales	606
1880. Distances minimales à respecter	606
1881. Accès et allées d'accès	606
1882. Exploitation temporaire.....	606
1883. Exploitation par phase	606
1884. Aire tampon.....	607
SECTION 15 DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES SOMMETS DE MONTAGNES	607



Ville de Mont-Tremblant
Règlement (2008)-102
concernant le zonage

1885. Sommets de montagnes.....	607
1886. Délimitation d'un sommet de montagne.....	607
1887. Remblai et déblai.....	607
1888. Travaux spécifiquement autorisés	607
1889. Abattage d'arbres	608
1890. Implantation des sentiers.....	608

TABLE DES MATIÈRES – CHAPITRE 15

CHAPITRE 15	DROITS ACQUIS.....	607
SECTION 1	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES, AUX CONSTRUCTIONS, AUX ENSEIGNES ET AUX TERRAINS DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS	607
1891.	Dispositions générales	607
1892.	Perte de droits acquis pour un usage ou une construction.....	607
1893.	Perte de droits acquis pour une enseigne.....	608
SECTION 2	USAGES DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS DANS CERTAINES ZONES	608
1894.	Dispositions relatives aux usages dérogatoires dans les zones à proximité du Circuit Mont-Tremblant	608
1895.	Dispositions relatives aux usages des classes « habitation (H) » et « villégiature (V) » dérogatoires	608
1895.1	Dispositions relatives aux usages de la classe « habitation (H) » dérogatoire dans la zone CA-329	608
1896.	Dispositions relatives aux usages dérogatoires dans les zones IN-471-1, IN-472, TM-509, TM-511, CA-461, CA-463-1, TV-703	609
1896.1	Dispositions relatives à certains usages et aux usages dérogatoires situés dans le ravage de cerfs de virginie	609
SECTION 3	USAGES DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS.....	1
1897.	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à même un bâtiment existant conforme.....	1
1898.	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à l'intérieur d'un bâtiment dont l'agrandissement est requis	1
1899.	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis situé à l'extérieur, sur un terrain	1
1900.	Réintégration d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'intérieur d'un bâtiment détruit ou endommagé à la suite d'un sinistre	1
1901.	Réintégration d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à l'extérieur.....	1
SECTION 4	CONSTRUCTIONS DÉROGATOIRES PROTÉGÉES PAR DROITS ACQUIS	2
1902.	Entretien ou réparation d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis	2
1903.	Rénovation d'une construction dont l'implantation hors rive est dérogatoire et protégée par droits acquis	2
1904.	Rénovation d'une construction dont l'implantation dans la rive est dérogatoire et protégée par droits acquis	2
1905.	Modification de la pente de toit d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis	3
1906.	Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis	3
1907.	Reconstruction d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis	4
1908.	Remplacement de la fondation existante par une fondation continue d'un bâtiment principal situé dans la rive et protégé par droits acquis	5
1909.	Entretien, rénovation ou réparation d'une construction dont la superficie minimale de plancher est dérogatoire et protégée par droits acquis	6
1910.	Agrandissement d'une construction dont la superficie minimale de plancher est dérogatoire et protégée par droits acquis	6
1911.	Reconstruction d'une construction dont la superficie minimale de plancher est dérogatoire et protégée par droits acquis	6
1912.	Entretien, rénovation ou réparation d'une construction dont les matériaux ou autres éléments de construction sont dérogatoires et protégés par droits acquis	8
1913.	Agrandissement d'une construction dont les matériaux ou autres éléments de construction sont dérogatoires et protégés par droits acquis	8

Ville de Mont-Tremblant
Règlement concernant le zonage

1914.	Reconstruction d'une construction détruite ou endommagée à la suite d'un sinistre dont les matériaux ou autres éléments de construction sont dérogoires et protégés par droits acquis	8
1915.	Changement d'usage à l'intérieur d'une construction dont les matériaux ou autres éléments de construction sont dérogoires et protégés par droits acquis	8
1915.1	Changement d'usage d'un établissement ou d'un bâtiment dont la superficie de plancher est dérogoire et protégée par droits acquis	Erreur ! Signet non défini.
1915.2	Changement d'usage sur un terrain adjacent au parc linéaire Le P'tit Train du Nord	Erreur ! Signet non défini.
1916.	Dispositions particulières concernant la construction de fondations et l'agrandissement d'une maison mobile dérogoire et protégée par droits acquis	9
1917.	Dispositions particulières concernant les constructions accessoires sur un terrain sans bâtiment principal	617
1918.	Dispositions relatives à la reconstruction d'un bâtiment ou d'un ouvrage d'élevage dérogoire protégé par droit acquis	617
1919.	Dispositions relatives à l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment non agricole en zone agricole.....	617
SECTION 5	DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES ET STRUCTURES D'ENSEIGNE DÉROGATOIRES	617
1920.	Remplacement	617
1921.	Réparation et entretien	618
1922.	Agrandissement	618
1923.	Rénovation ou déplacement d'une enseigne dérogoire	618
1924.	Utilisation d'une enseigne dérogoire suite à un changement d'usage	618
SECTION 6	DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOTS DÉROGATOIRES	618
1925.	Nouvel usage extérieur sur un lot dérogoire	618
1926.	Dispositions relatives à la construction d'un bâtiment principal sur un lot vacant dérogoire	618
1927.	Dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction sur un lot dérogoire	619
SECTION 7	DISPOSITIONS RELATIVES À L'ESPACE NATUREL DÉROGATOIRE	619
1928.	Dispositions relatives à l'espace naturel dérogoire	619